Supplément au n° 176 janvier 2012

Convergences

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

7ème congrès du SNASUB

Mai 2012 Loctudy

Edito

Arlette Lemaire **Jacques Aurigny**

C'est à Loctudy en Bretagne, que se déroulera le 7ème congrès du SNASUB du 21 au 25 mai 2012.

C'est un moment très important pour notre vie syndicale, puisqu'il fonde la ligne à tenir pour les 3 ans à venir, ceci après un quinquennat de casse généralisée des services publics et notamment de ceux de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et Sports, et de la Culture.
Les attaques contre nos statuts, contre la Fonction publique d'État, se sont succédées et approfondies.

Dans ce 1er numéro spécial, nous vous invitons à lire attentivement le rapport d'activité du bureau national, le rapport financier de la trésorière nationale, ainsi que les propositions d'amendements aux statuts, sur lesquels vous aurez a voter prochainement.

Chaque syndiqué(e) a la possibilité de s'exprimer sur la liste Snasub-congrès et en participant aux congrès académiques, qui se tiendront entre le 2 avril et le 27 avril prochain et auxquels chaque adhérent doit s'efforcer de participer.
Ils prépareront le congrès national qui permettra d'élaborer la motion revendicative assise sur des mandats clairs afin de mener à bien la défense des personnels.

Débattez, proposez, soyez présents aux congres académiques et dans l'unité renforçons notre syndicat, afin de mieux informer et de mobiliser les collègues.
Face aux contre-réformes, organisons la riposte, exigeons une politique de progrès pour l'emploi, les salaires, les retraites, la protection sociale et les services publics, imposons une autre répartition des richesses, qui participera à la résolution de la "crise", qui n'est pas inéluctable.

Bulletin spécial congrès n° 1

À conserver !

Contacter le SNASUB

SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 51 / 52
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaires généraux

Arlette Lemaire
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 51
lemaire.arlette@free.fr

Jacques Aurigny
01 44 41 21 21
aurigny.j@orange.fr

Trésorière nationale

Françoise Eliot
9 rue d'Ancerville
55170 Sommelonne
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie
@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub
@orange.fr

Marie Ganozzi
04 78 58 06 92
marie-ganozzi
@wanadoo.fr

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette
@ac-amiens.fr

Anne-Marie Pavillard
01 41 63 27 52
amp@snasub.fr

Autres membres du BN

Jean François Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon
@gmail.com

Marie-Dolorès Cornillon
01 40 62 31 31
md.cornillon
@orange.fr

Cédric Dameron
01 53 79 49 04
fsubnf@gmail.com

François Ferrette
09 77 50 72 99
snasub-caen
@orange.fr

Jacques Le Beuvant
02 98 66 07 70
jacques.le-beuvant
@ac-rennes.fr

Yann Mahieux
01 48 96 36 65
yann.mahieux
@snasub-creteil.fr

Michèle Martin-Darmon
06 87 28 98 04
mmartin-darmon
@wanadoo.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou
@yahoo.fr

Danièle Patinet
03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

Hervé Petit
05 61 50 38 73
herve.petit
@univ-tlse2.fr

Bernard Teissier
04 37 37 62 05
bernard.teissier
@snasub-lyon.fr

Pascal Tournois
06 64 32 10 91
pascal.tournois@ac-nice.fr

Thomas Vecchiutti
04 95 10 53 04
thomaslp
@wanadoo.fr

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille
Richard Barachia, SA
06 76 23 23 32 richard.barachia
@univ-avignon.fr
Céline Beltran, SA
06 76 33 50 51 celine.beltran
@ac-aix-marseille.fr
Florence Marly, SA
06 76 37 88 56 florence.marly
@ac-aix-marseille.fr
SNASUB-FSU
Rectorat Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence
Mauricette Buchet, Trésorière
04 42 65 90 70
Chemin du Vallon St Pierre
13120 Gardanne

Amiens
Arnaud Bevilacqua, SA
06 75 46 44 18
Bernard Guéant, SA
Philippe Lalouette, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02
philippe.lalouette
@ac-amiens.fr

Besançon
Christian Vieron-Lepoutre,SA
03 81 66 61 80
snasub.besancon@gmail.com
Marie-Dominique Lhote, Trésorière
03 81 66 61 82
SNASUB-FSU
SCD Univ. de Franche-Comté
45 B avenue de l'Observatoire
25000 Besançon

Bordeaux
Jean-Claude Carabini, SA
06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr
193 rue du 19 mars 1962
40465 Laluque
Nathalie Prat, Trésorière
06 82 91 75 26
tresorerie
@snasub-bordeaux.org
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen
François Ferrette, SA
02 33 32 52 00
snasub-caen@orange.fr
IA Cité administrative
61013 Alençon Cedex
Christel Alvarez, Trésorière
02 31 81 68 63
Christel.Alvarez@ac-caen.fr
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur

Clermont-Ferrand
Contacter le SNASUB national
Françoise Eliot, Trésorière
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
09 71 22 31 81

Corse
Thomas Vecchiutti, SA
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr
LP Finosello BP 581
20189 Ajaccio Cedex 2
Catherine Taieb, Trésorière
catherine.taieb@ac-corse.fr
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Créteil
Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65/90
yann.mahieux@snasub-creteil.fr
Nora Berkane, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex

Dijon
Danièle Patinet, co-SA
Claire Delachambre, Trésorière
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877 21078 Dijon Cedex
03 80 39 50 97
snasubdijon@free.fr

Grenoble
Abdel Moulehiawy, SA
Charvet Evelyne, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
04 76 09 13 60
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Lille
Nicole Deleforge, SA
03 20 62 30 78
Stéphane Lefevre, SA
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre 1er étage
28 rue des Archives
59000 Lille
Eric Fouchou-Lapeyrade, SA
03 21 99 68 20
eric.fouchou-lapeyrade
@ac-lille.fr
Guy Douay, Trésorier
douay.guy@gmail.com
124 rue Francisco Ferrer
59000 Lille

Limoges
Marie-Hélène Dumas, SA
05 55 54 03 45
marie-helene.dumas
@ac-limoges.fr
Lycée Delphine Gay
avenue Joliot Curie
23400 Bourganeuf
Corinne Jeandillou, Trésorière
05 55 69 32 95
corinne.jeandillou
@ac-limoges.fr
Collège Jean Monnet
3 allée René Regaudie
87130 Chateauneuf la Forêt

Lyon
Sébastien Poupet, SA
06 74 14 55 46
secretariat@snasub-lyon.fr
Olivier Aubally, Trésorier
06 21 03 29 91
153 place St Sylvestre,
Le Troliet 01150 Sainte Julie

Montpellier
Arnaud Lemaître, SA
arnaud.lemaitre1@ac-montpellier.fr
Conception Serrano, Trésorière 04 66 62 86 19
conchita.serrano
@ac-montpellier.fr
SNASUB-FSU
IA du Gard 58 rue Rouget de Lisle
30031 Nimes Cedex

Nancy-Metz
Rémy Party, SA
party.remy@orange.fr
Graziella Roge, Trésorière
03 87 67 17 90
12, rue Rouge Fontaine
57120 ROMBAS

Nantes
Nathalie Dremeau, SA
02 51 12 52 20
nathalie.dremeau
@univ-nantes.fr
Université de Nantes
BU section Sciences
2 chemin de la Houssinière
BP 92208
44322 Nantes Cedex 3
Francette Grizeau, Trésorière
26 av. F. Mitterrand
85200 Fontenay le comte
02 51 69 90 41

Nice
Antonia Silveri, SA
06 88 54 39 87
antonia.silveri@ac-nice.fr
Cité Jardin Bât. B1
2 route de Grenoble
06200 Nice
Maryse Aprea, Trésorière
Village Pelican Villa 41
1192 bd JB Abel 83100 Toulon

Orléans-Tours
Alexis Boche, SA
02 38 78 00 69
snasub-fsu.centre@orange.fr
Natacha Sainson, Trésorière
02 38 63 33 04 (Lycée Voltaire)
SNASUB FSU 10 rue Molière
45000 Orléans

Paris
Yannick Jourdan, Trésorier
yannick.jourdan@free.fr
Lycée Bergson,
27 rue Edouard Pailleron
75019 Paris
01 42 02 83 50

Poitiers
Serge Garate, SA
05 49 46 28 70
serge.garate@ac-poitiers.fr
Lycée Camille Guérin
33 rue de la Gibauderie
BP 611 86022 Poitiers Cedex
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Reims
Françoise Eliot, SA
06 83 31 83 64
snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
Marie-Reine Bourgeois, SA
06 72 73 96 23
snasub-fsu.acreims@orange.fr
SNASUB-FSU
Maison des Syndicats
15 boulevard de la Paix
51100 REIMS
Alice Baudry, Trésorière
09 54 27 65 40
tresoacad51.snasub@free.fr
Pont Cosca
56190 ARZAL

Rennes
Jean-Luc Pinon, SA
02 98 66 95 73
pinonje@orange.fr
Bruno Leveder, SA
06 79 88 16 66
leveder.bruno@gmail.com
Rectorat
96 rue d'Antrain CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
Nelly Le Roux, Trésorière
02 98 98 98 98
IA 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex

Rouen
Corespondante :
Sylvie Millet
sylvie.millet@univ-lehavre.fr
Agnès Devaux, Trésorière
02 32 74 40 33
9 bis rue des Lombards
76290 Montivilliers

Strasbourg
Michel Jedvaj, SA
03 89 42 63 38
snasub-alsace@orange.fr
90 rue Josué Hofer
68200 Mulhouse
Myriam Marinelli, Trésorière
03 88 23 36 47
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Toulouse
Dominique Ramondou, SA
06 78 77 00 44 snasub.ac-toulouse@wanadoo.fr
SNASUB-FSU Bâtiment C
3 chemin du Pigeonnier de la Cépière 31100 Toulouse
Dominique Frapaise, Trésorière domalice@free.fr
71, rue des Chalets
31000 Toulouse

Versailles
Sylvie Donné Lacouture, SA
07 60 46 58 63 (SNASUB)
sylvie.donne@ac-versailles.fr
Rémy Cavallucci, SA
07 60 47 45 61 (SNASUB)
remy.cavallucci@orange.fr
Lycée Edmond Rostand
75 rue de Paris
95310 St Ouen l'Aumône
Françoise Dutemple, Trésorière
3, rue des Sablons
28130 Le Paty de Hanches
francoise.dutemple
@ac-versailles.fr

HORS METROPOLE
Etranger, Guadeloupe, Guyane, Martinique : contactez le SNASUB national

Réunion et Mayotte
Jean-Claude Michou, SA
32, rue Jean Sita
97430 Le Tampon
snasub.universite-reunion@univ-reunion.fr
Jean-Odel Oumana, SA
06 92 72 02 16
Rectorat de la Réunion
24, avenue Georges Brassens
97702 Saint-Denis Messag. Cedex 9
Marc Dufêtre, Trésorier
02 62 57 95 67
mdufetre@univ-reunion.fr
Université de La Réunion - Campus sud
SCD-BU Tampon
117 rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon

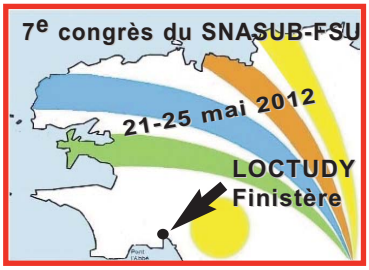

7ème congrès du SNASUB

Rappel du calendrier

- A partir du 2 février, échanges sur la liste snasub-congres@snasub.fr sur l'action, l'orientation et les propositions de modifications statutaires.
- Routage du premier numéro spécial congrès le 2 février
- Routage du second numéro spécial congrès le 26 mars
- Assemblées générales académiques : du 2 au 27 avril
- Date limite d'arrivée des votes : 30 avril
- Dépouillement des votes : 3 mai
- Congrès : 21-25 mai

Bulletin "spécial congrès" n° 1

Attention !

Ce bulletin comprend des textes sur lesquels vous serez amenés à vous exprimer lors des congrès académiques ou lors du vote national à bulletin secret.

Conservez-le très précieusement

Sommaire

Edito	1
Contacts	2
Sommaire	3
Rapport d'activité du Bureau national	4-15
Rapport financier de la Trésorère nationale	17-21
Raport de la commission de vérification des comptes	21
Propositions de modifications statutaires	22-31
Propositions de modifications du réglement intérieur	31
Adhésion	32

Vous trouverez la motion revendicative, les textes d'orientation, les listes de candidats à la commission administrative nationale ainsi que le matériel pour les votes par correspondance dans le Convergences spécial congrès n° 2.

Convergences
Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**
Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52

Directrice de la publication : Arlette Lemaire
Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Publicité : Com'D'Habitude Publicité
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly
ISSN 1249-1926 • **CPPAP** 0715 S 07498
Prix du n° : 2,50 €

Introduction

Ce rapport permettra à chaque syndiqué d'évaluer le travail réalisé pendant trois années sur l'orientation, l'action, les mobilisations du syndicat.

Depuis juin 2009, le mouvement syndical a dû faire face à une politique sociale d'une extrême brutalité. Le gouvernement en instrumentalisant la crise et sous prétexte de lutter contre elle, a imposé les mesures libérales les plus dévastatrices contre les retraites, la protection sociale, les services publics, l'accès aux soins. Dans ce contexte d'autisme du gouvernement et de confiscation des médias, la FSU et le SNASUB ont pesé pour des ripostes unitaires, afin de faire entendre les attentes de ceux que la crise systémique malmène le plus : les salariés en général, notamment les plus fragiles d'entre eux, les bas salaires et les précaires.

La mobilisation sur les retraites, qui a mis plus de 3 millions de personnes dans la rue en 2010 sans pouvoir faire plier le gouvernement, a laissé des traces.

Dans ce contexte de régression généralisée, le Service public de l'Enseignement comme celui du Supérieur et de la Recherche ont beaucoup trinqué. Le désengagement de l'État est patent.
Contre tous ces projets néfastes tant pour les usagers que pour les personnels, le SNASUB s'est élevé, a produit des argumentaires seul ou avec la FSU, a mobilisé avec des succès divers dans cette période difficile.
L' hémorragie de postes administratiifs (plus de 7000 depuis 2004 dont 1600 depuis 2010) dans notre secteur, principalement dans les services déconcentrés, a précipité la réorganisation des services, (cf. la nouvelle gouvernance, la loi de mobilité servant à redistribuer les "ressources humaines"). Pour les EPLE, la perspective de très grosses agences comptables et la disparition de nombreux petits établissements diminuent toujours plus l'offre éducative sur le territoire.

Dans l'enseignement supérieur, en dépit des mobilisations de nombreux Etablissements sont passés en RCE, accélérant les politiques d'individualisation et de mise en concurrence des personnels et des établissements entre eux. La construction des IDEX (pôles d'excellence) se poursuit à l'encontre des personnels et au détriment des étudiants.

La valeur du point d'indice a perdu plus de 10% depuis 2000. Le point d'indice est gelé depuis 2010. Le tassement encore renforcé depuis le 1er janvier 2011 de la grille salariale est inacceptable. Dans le même temps le salaire au mérite se met progressivement en place avec la PFR, la part variable R accentue la pression et l'individualisation. Le SNASUB s'est battu contre la PFR, en défendant de façon opiniâtre l'augmentation générale des salaires, la revalorisation des carrières et la requalification des emplois.

Le SNASUB a participé aux diverses actions de grève et de mobilisations au cours de ces trois années et hormis les mouvements des informaticiens des services contre le SDI et la participation à des actions dans l'Enseignement supérieur, nous n'avons pas réussi à mobiliser nos secteurs à la hauteur souhaitée au vu des attaques. La souffrance ressentie dans la profession, le mépris affiché pour nos missions par les responsables gouvernementaux, le coût financier de la grève, n'y sont sans doute pas étrangers.

Pour autant le SNASUB a créé et diffusé de nombreuses publications afin d'expliquer les réformes et de les combattre : dossiers ou Convergences spéciaux (ANT...) mémento annuel, matériel de syndicalisation et carte-pétition contre les suppressions de postes.

Cette activité, combinant l'information la plus large des personnels à notre volonté d'aboutir à une mobilisation des collègues contre les mauvais coups, a fait apparaître notre organisation syndicale comme utile dans la situation. Cela a eu pour conséquence, fait inédit depuis sa création en 1993, de dépasser la barre des 3000 adhérent-es (en 2010-2011), dans un contexte où les obstacles à la syndicalisation sont nombreux.
Il nous faudra encore amplifier ce mouvement, en traduisant en adhésions les milliers de voix (près de 14 000) qui se portent sur nos listes lors des élections professionnelles.

En 2010 dans l'AENES et en 2011 chez les personnels des Bibliothèques et les ITRF, le SNASUB a pris quelques points supplémentaires à l'UNSA et conforté sa représentativité. Pour autant il faudra, dans les mois qui arrivent, encore informer, convaincre et mobiliser pour inverser les choix comme celui de la TVA « anti-sociale », et promouvoir une autre répartition des richesses, pour la défense des emplois, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, la défense des services publics et la rupture avec une politique désignant les immigrés comme responsables de la crise économique et sociale.

Le SNASUB a décidé d'appeler à la grève et à la manifestation nationale le 31 Janvier 2012, contre la gouvernance et tous les textes passés ou à venir sur l'évaluation, pour des créations de postes, pour un plan de titularisation, et pour une augmentation du pouvoir d'achat indiciaire.

Vie fédérale

Le SNASUB est partie prenante de la vie fédérale
La Co Secrétaire générale siège au SN et au BDFN de la FSU, où est mise en œuvre la politique à court terme de la FSU.

Le SNASUB avec 3 représentants (A. Lemaire, F. Eliot, J. Aurigny) participe au CDFN, instance délibérative et à différents secteurs, notamment dans les collectifs d'animation de Situation des Personnels et Services Publics, mais notre absence au secteur Education doit être réglée au prochain congrès.

Le SNASUB participe à un certain nombre d'instances statutaires : CSFPE, CSE, CTMEN et CTPM MESR, CNESER, CHSCT MEN, COMMOD et à leurs différentes commissions, ou groupes de travail, il participe également aux discussions et audiences au MEN, MENSR et à la FPE.
Cette implication est essentielle afin de contribuer au débat fédéral, de porter les mandats du SNASUB dans la FSU.

La FSU a mené de longues négociations avec la FPE pour arriver à un accord sur la santé et la sécurité au travail avec la création notamment des CHSCT. Les compétences de ces commissions sont désormais étendues aux conditions de travail (souffrance au travail, problème de l'amiante).
Le SNASUB avec la FSU s'est mobilisé pour toutes les actions de grèves et manifestations interprofessionnelles sur les retraites, afin d'exiger le retrait du projet néfaste du gouvernement. Hélas malgré les très fortes mobilisations (jusqu'à 3 millions de personnes dans la rue), nous n'avons pu sauvegarder que la retraite par répartition et le calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

La liste est longue de batailles menées avec la FSU durant ces trois dernières années, souvent pour contrer des reculs : contre la loi de mobilité, contre les suppressions d'emplois et pour exiger une augmentation du pouvoir d'achat.

La FSU par son action a contraint le gouvernement à ouvrir des négociations contre la précarité, et tout au long du processus le projet a évolué. Mais la non création d'emplois et le fait que trop peu de précaires soient concernés ont fait que la décision de signer le protocole à 70% n'a pas été prise, le vote fédéral était de 58%.

Le dernier congrès de la FSU a décidé de travailler à l'émergence d'un nouvel outil syndical, des initiatives de travail en commun ont eu lieu avec la CGT et avec Solidaires. Le SNASUB s'en félicite et espère que le prochain congrès fédéral marquera une nouvelle étape.
Le SNASUB, membre fondateur de la FSU, est partie prenante de la vie fédérale, et des décision d'action

Les élections professionnelles en 2011, organisées suivant de nouvelles règles dans la FPE et la FPH, ont été marquées dans l'Education Nationale par l'imposition du vote électronique et par un calendrier inadapté, ce qui a provoqué de graves dysfonctionnements et privé de leur vote de nombreux personnels. Ceci a conduit à un effondrement de la participation (moins 22%).
La FSU garde sa 1ère place dans l'EN 40, 62 % devant l'UNSA 20, 72%) mais en est privée dans la FPE où elle arive 2ème, alors que dans toutes les CAP la FSU a progressé.

Retraites

Après la contre-réforme de 2003, la période a été marquée par une seconde contre-réforme, celle de 2010.
Les mobilisations, malgré leur importance, et auxquelles le SNASUB a pris toute sa part, n'ont pas permis de faire renoncer le gouvernement à ses projets.

Les grands reculs de 2003 (augmentation du nombre d'annuités pour une retraite complète, introduction d'une décote, recul de la limite d'âge) ont été aggravés par la réforme de 2010, qui de plus a mis fin au droit à la retraite à 60 ans. L'indexation des retraites sur l'inflation a marqué la fin du « salaire continué ». Fin 2011, de nouvelles mesures ont reporté l'âge de départ des salariés nés de 1952 à 1955, et l'âge d'annulation de la décote (67 ans pour ceux nés en 1958).
L'âge de la retraite s'éloigne, l'âge d'entrée dans la vie active des jeunes générations devient aussi plus tardif.

Le dispositif permettant aux parents de 3 enfants ayant 15 ans de services effectifs à partir à la retraite sans condition d'âge est fermé. Le nombre de bénéficiaires du dispositif "carrières longues" est très faible.

Le taux maximum de pension reste fixé à 75 % du salaire, mais l'allongement de la durée de cotisation entraîne une baisse de la valeur de l'annuité.

Le pouvoir d'achat des pensions est en baisse. Le minimum de pension est soumis à des conditions plus restrictives depuis la loi de 2010 : il faut avoir tous ses trimestres ou atteindre l'âge légal du « taux plein » (c'est-à-dire du taux sans décote, à proportion des trimestres cotisés) pour en bénéficier.

Le SNASUB participe au secteur « Retraites » de la FSU et à la FGR. Il diffuse les informations dans sa presse et sur son site et renseigne les collègues. Il reste mobilisé pour le retour à la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire, et pour un minimum de pension permettant de vivre décemment.

N'oubliez pas que pour participer au congrès, il faut que vous ayez réglé votre cotisation syndicale... alors si vous ne l'avez pas encore fait, envoyez la très vite !

Réformes et projets de réforme des services publics et de la fonction publique

SERVICES PUBLICS

La casse des services publics et leur privatisation se sont encore aggravées durant les dernières années, que ce soit dans les transports, en matière énergétique, gaz, électricité, eau, santé, et bien sûr dans le domaine de l'éducation La logique libérale de réduction budgétaire et de privatisation s'est exonérée de toute retenue.
Le désengagement de l'Etat est de plus en plus grand. La mise en concurrence de services publics, leur privatisation qui n'est plus seulement larvée, la mise en place de PPP, la multiplication d'une politique de contractualisation font que l'accès par les citoyens est plus cher et moins universel, car la rentabilité prime au détriment de l'utilité sociale. Pourtant, le rôle d'amortisseur de la crise en raison des services publics et de la protection sociale avait été salué par tous.

Le SNASUB et la FSU se sont mobilisés pour la défense des services publics, pour leur renforcement et pour que des moyens soient réinvestis (suppressions de la défiscalisation des heures supplémentaires, suppression du crédit recherche, augmentation de l'ISF...), afin de relancer l'emploi et de répondre encore mieux aux besoins d'une population de plus en plus fragilisée.
Les services publics ne sont ni coûteux ni archaïques, ils sont un investissement indispensable pour rétablir un peu d'égalité entre les citoyens. Nous avons été de tous les combats menés pour cela et nous avons expliqué que sous couvert de modernisation, ce gouvernement n'envisageait que de les réduire et ou de les privatiser au détriment du service rendu.

FONCTION PUBLIQUE

La RGPP, qu'on pourrait traduire par "Régression Généralisée des Politiques Publiques", s'est encore approfondie dans ses dernières phases.
Les 150 000 suppressions d'emplois en 4 ans, des services entiers supprimé, des réorganisations à marche forcée notamment dans notre secteur, ont été facilités par la LOLF mais aussi par la Loi de mobilité véritable outil d'organisation de plan social dans la fonction publique. Nous avons dénoncé ses méfaits dans toutes les instances (CSFPE, CTP..) mais aussi dans notre presse et dans les médias.
La "nouvelle gouvernance" se traduit dans nos services déconcentrés par une légalisation de toutes les formes de réorganisation des services déconcentrés, afin de pouvoir continuer *a minima* les missions après la saignée des postes.
La transformation des inspecteurs d'académie en Directeurs académiques est un pas de plus vers la disparition de l'échelon départemental, avec la reconcentration de certaines missions comme la gestion du 1er degré.
La gouvernance transfère de nouveaux pouvoirs aux chefs d'établissements (évaluation des enseignants, etc..)

Parallèlement nombre d'EPLE sont fermés, mutualisés, et une diminution drastique des agences comptables dans chaque département pose d'énormes problèmes.
Cette politique évidemment ne peut en aucun cas améliorer le service aux usagers et la proximité est mise à mal.
La LRU, le passage en RCE et la création d'IDEX participe également de cette nouvelle organisation où prévaut le regroupement mais aussi la diminution du contrôle démocratique et surtout le renforcement de politiques élitistes.
La REATE a réorganisé la plupart des directions départementales en DDI (notamment Jeunesse et Sports) sous l'égide du préfet de département, qui lui-même dépend du préfet de région ; on voit que dans l'Éducation le parallèle se met en place : le renforcement de l'échelon régional ou académique de l'Etat face à la collectivité régionale renforcée par la décentralisation.

La contraction de la Fonction publique implique des attaques constantes contre le statut : suppression de 750 corps, mise en place du RIME, et création des CIGEM, notamment.
Les premiers corps visés sont ceux des administratifs de tous les ministères, regroupés dans un statut commun interministériel, qui reste aujourd'hui à gestion ministérielle, auquel chaque Ministère devra adhérer. Nous avons contesté ce CIGEM qui remet en cause nos missions spécifiques. Nous sommes contre l'instauration du GRAF (Grade à accès fonctionnel), OVNI dans le statut et revendiquons un vrai corps de débouché pour le A.

La gestion des ressources humaines repose de plus en plus sur l'individualisation des rapports entre le fonctionnaire et son administration, et change la nature de notre statut. La part grandissante de prime individualisée dans le salaire avec notamment la PFR (que nous avons combattue en montrant tous ses méfaits), a été rendue possible grâce à l'évaluation que nous continuons de condamner, et a contribué à la mise en concurrence des collègues, services, établissements, au développement de la souffrance au travail.
La prime de service va accentuer encore cette instabilité.
Le contrat devient la règle entre Ministère et Rectorat, Rectorat et EPLE, et entre administration et fonctionnaire ; sous couvert de performance et d'efficience, il définit l'enveloppe budgétaire ou le montant de la prime

Le SNASUB, dans la rue, dans les réunions d'infos, dans sa presse, a combattu ces projets.
Il faudra accentuer encore notre mobilisation pour renverser la tendance.

Carrières

Nouvel espace statutaire et réforme de la catégorie B

Suite au protocole d'accord signé début 2008 par la CFDT, l'UNSA, la CGC et la CFTC, des discussions ont été ouvertes par le ministre de la fonction publique sur la "revalorisation" de la catégorie B. D'emblée, la FSU et le SNASUB avaient refusé de signer ce protocole tant ses objectifs étaient contradictoires avec nos revendications salariales élémentaires : le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, la refonte de l'ensemble de la grille permettant de revaloriser les carrières, en commençant par porter le traitement indiciaire minimum Fonction publique à 1.600 euros nets…

Le choix du gouvernement (et des syndicats signataires) a conduit à "saucissonner" les discussions par catégorie, sans approche globale de la refonte de la grille. A ce petit jeu, ces organisations ont contribué à valider les intentions du ministre qui a pu mettre en œuvre une réforme qui n'a rien d'une réelle revalorisation, dont les maigres gains indiciaires ont été de surcroît financés par les "économies" réalisées par les dizaines de milliers de suppressions de postes de fonctionnaires.

Le SNASUB-FSU a refusé ce deal - une "revalorisation" financée par les suppressions d'emplois - et l'a expliqué aux personnels de catégorie B présents dans son champs de syndicalisation, dans les filières ITRF, AENES et des bibliothèques.

Notre analyse de cette réforme en trompe l'œil a sans doute conforté notre représentativité dans les corps de catégorie B lors des élections professionnelles. En dénonçant l'écart insupportable entre les aspirations des collègues et la fiche de paye d'un côté et le discours gouvernemental (malheureusement relayé par certains syndicats) de l'autre, le SNASUB-FSU a contribué à faire la lumière sur la réalité des salaires et des carrières dans nos métiers. Il a également renforcé la voix de celles et ceux, parmi les personnels, qui refusent de vendre les emplois administratifs pour les plats de lentilles que constituent les "revalorisations" catégorielles portées par le gouvernement actuel.

A fortiori pour les secrétaires administratifs de l'Etat, (dont ceux de l'AENES), pour lesquels le ministre de la fonction publique a prévu, par la réécriture des textes définissant leurs "obligations" statutaires, un élargissement des missions permettant de leur faire assumer de nombreuses situations d'encadrement. S'offrir des fonctionnaires de catégorie B chargés d'encadrer des équipes ou des services sans leur en reconnaître ni le statut (en catégorie A) ni évidemment la rémunération, il fallait y penser !

Catégorie A

Attachés : l'illusion d'une revalorisation

Le décret du 17 octobre 2011 crée un troisième grade, celui d' "Attaché hors classe" comportant 7 échelons et un échelon spécial à la hors échelle A nommé GRAF.
Destiné selon ses promoteurs à faciliter la mobilité entre administrations, ce décret dénoncé et combattu en CSFPE, CTPM et CAPN, organise un débouché réduit, imparfait et illusoire pour les Attachés sur emploi fonctionnel **ou occupant depuis plusieurs années les postes les plus difficiles**. Le principe même d'un grade dont l'accès ne se fait pas par concours ou selon des modalités statutaires mais par l'exercice sur certains postes ou emplois est dangereux. C'est évidemment une brèche dans la Fonction publique de carrière au profit d'une Fonction publique d'emploi ou de "métiers ".
Avec la RGPP, la loi mobilité, les postes à profil (PRP) et des recrutements via la BIEP au fil de l'année au mépris des règles de gestion collective, ce décret structure et donne des clés pour une autre Fonction publique.
Nos dénonciations en CAPN prennent donc tout leur sens avec les mutations 2012 où l'Administration met en place des PAPCA, postes sur lesquels peuvent postuler indifféremment CASU et APAENES.
Attribués au profil comme les PRP quel que soit le lieu d'exercice (y compris en EPLE), ils nient une nouvelle fois le corps des CASU, gomment le barème et mettent au même plan des collègues aux grades, salaires et formations différents !
Le profilage devient la règle, le barème l'exception !
La SNASUB-FSU, par la voix de ses commissaires paritaires, dénonce la systématisation des emplois fonctionnels, des postes à profil et revendique l'attribution des postes au barème en application du statut général des fonctionnaires, article 12 : "*Le grade est distinct de l'emploi. Le grade est le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent.*"
Avec CIGEM, PAPCA et BIEP, l'Administration dispose des outils pour coopter les agents et empêcher des collègues d'exercer l'ensemble des fonctions statutairement dévolues à leur corps.

CASU : un corps abandonné de tous sauf du SNASUB

Après une bataille longue, les collègues ont porté en 2007 les représentants du SNASUB au niveau national pour défendre le corps son recrutement et son devenir
Les choses étaient hélas déjà bien engagées et nous n'avons pu malgré notre détermination et notre opiniâtreté à le défendre, empêcher l'arrêt du recrutement puis sa mise en extinction.
Dans l'histoire syndicale pour la première fois, un corps supprimé ne trouve pas de débouché statutaire.
Les propositions, réaffirmées lors de chaque CAPN, se retrouvent dans nos professions de foi.
Le MEN ne s'est pas contenté de la mise en extinction du corps : la fusion des 2 classes a été préjudiciable à nombre de collègues, ce n'est pas acceptable.
L'annonce d'un grade à indice terminal supérieur à celui des CASU pour les attachés est ressentie comme un profond mépris pour les collègues et comme un déni de la réussite à un concours supplémentaire et à l'année de formation suivie.
En outre le mouvement 2012 nie la spécificité du corps.
Le SNASUB ne peut l'accepter et continuera à se battre aux côtés des collègues pour maintenir un encadrement administratif, reconnu, respecté et revalorisé.

Carrières

Catégorie C

Avec ses commissaires paritaires, le SNASUB défend la requalification des emplois, la reconnaissance du travail des personnels, la fin du soi-disant « mérite », qui n'est souvent que la faveur du moment.
Pour les ADJAENES, les ADTRF, nous revendiquons un vrai mouvement interacadémique.

La rémunération des personnels de catégorie C constitue un scandale permanent, qui s'aggrave avec le tassement des carrières, contre lequel le SNASUB s'élève, dans les différentes instances auxquelles il participe, dans sa presse, dans les différentes actions auxquelles il participe. Les premiers échelons de la catégorie C sont périodiquement rattrapés par le SMIC, d'où une augmentation indiciaire qui ne se répercute pas sur l'ensemble de la grille.

Nous avons particulièrement été attentifs aux questions de souffrance au travail, que beaucoup ressentent fortement, aliées notamment aux diminutions d'effectifs.
Nous revendiquons :
- une requalification massive des emplois de C en B (et de B en A), permettant de rééquilibrer les catégories, avec un reclassement s'effectuant notamment à partir des qualifications acquises,
- un corps en catégorie C à trois grades commençant à l'échelle 4 revalorisée.

Naturellement, nous combattrons la mise en place de la PFR pour les C, comme nous l'avons combattue pour les autres catégories.

La mobilisation unitaire des personnels est nécessaire :
- pour l'augmentation générale des salaires et de vraies perspectives de carrière pour tous,
- contre la destruction de l'emploi public et le démantèlement des services publics.

Rémunérations

Le SNASUB s'est positionné fortement, dans sa presse, dans les différentes instances et dans toutes ses prises de position, contre la politique de rémunération du gouvernement.
Nous dénonçons la « smicardisation » des rémunérations, et notamment celles de catégorie C, illustrée par l'octroi de points supplémentaires ou/et d'une indemnité différentielle pour que les rémunérations de début de catégorie C ne soient pas inférieures au SMIC.
La grille indiciaire est compressée par érosion du pied de grille fonction publique. Le début de la catégorie B est désormais 1,03 SMIC, le début de la catégorie A 1,16 SMIC. De telles rémunérations ne peuvent rendre attractive la fonction publique.
Le point d'indice a été relevé de 0,5% au 1er juillet 2010 et son gel décidé pour 2011, puis pour 2012. Depuis 10 ans, la baisse de la valeur du point (1% en moyenne par an) a consacré une forte dégradation de la rémunération des fonctionnaires.
Le "mérite" : nous nous opposons par ailleurs à la rémunération au mérite, qui fait une large part à la subjectivité et au clientélisme. Le lien désormais établi entre l'entretien professionnel et l'indemnitaire individualise les rémunérations et minore la part indiciaire, celle-ci s'appuyant sur le repère collectif que constitue la grille et le gravissement des échelons, le passage d'une catégorie à une autre. La redistribution sur la masse salariale (essentiellement sous forme indemnitaire : PFR, IAT, IFTS) d'une partie des économies réalisées par non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite est destinée à dissimuler la régression de la masse salariale et le rétrécissement du service public, et également à mettre en cause la nature essentiellement indiciaire des rémunérations.

Le pouvoir d'achat : le gouvernement prétend qu'il est préservé, notamment à l'aide de la GIPA. Il compte l'effet des promotions individuelles et des érevalorisations" indemnitaires. En réalité, c'est à une véritable paupérisation des agents publics que l'on assiste. Les augmentations de prix (2,4 % en 2011) réduisent d'autant le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Nous avons diffusé largement (presse, site web, réunions avec d'autres organisations, réunions avec l'administration) nos revendications en matière de rémunération :
- la refonte de la grille, indispensable pour assurer un minimum de rémunération correct (1600 € net) avec une augmentation du nombre de points d'indice ;
- la revalorisation du point d'indice.

La rubrique rémunérations est une des plus consultées du site. Aussi nous attachons-nous à sa mise à jour immédiate.

Le SNASUB-FSU a particulièrement veillé à ce que les questions salariales soient un des axes permanents de ses revendications régulièrement exprimées dans ses plate-formes, compte tenu de la forte importance des bas salaires dans nos filières.

Élections professionnelles et paritarisme

La période qui vient de s'écouler depuis le congrès de Bussang a largement été marquée par une actualité riche en élections professionnelles, au cours de laquelle des évolutions réglementaires sont intervenues, modifiant même l'organisation paritaire du dialogue social dans la Fonction publique.

Marqué par une baisse de la participation (déjà), le scrutin de décembre 2010 a conforté la représentativité du SNASUB-FSU dans l'AENES, lui permettant même de "grignoter" du terrain sur le syndicat majoritaire, A&I-UNSA (passant sous la barre des 50% chez les SAENES notamment) et creusant l'écart avec les poursuivants (FO, CGT, CFDT…). Avec plus de 25% des voix chez les adjoints et les secrétaires et un peu moins de 18% chez les attachés, nous avons réalisé un bon score reflétant notre investissement dans la défense quotidienne des personnels.
En hausse tous corps confondus de 1,52 % des voix (-2,30% pour A&I), dans une situation où notre syndicat n'était pas présent dans un nombre important d'académies (7 chez les adjoints, 6 chez les secrétaires, 10 chez les attachés), le résultat démontre une progression sensible qui aurait pu être plus forte compte tenu des errements syndicaux de la "concurrence". Nous étions, souvenons-nous, dans un contexte où nombre de collègues étaient choqués par l'accord ministère-A&I, suppressions de postes contre PFR et "revalorisations" catégorielles.
Cela dit, avec nos équipes de commissaires paritaires nationaux confortées (16 élu-e-s dans les 3 CAPN), avec plus de 120 élu-e-s dans les CAP académiques, notre syndicat est reconnu largement dans l'AENES et a même gagné en représentativité.

Les élections d'octobre 2011 : les bibliothèques, l'ITRF, les CASU, les agents non titulaires, nouveaux comités techniques… par voie électronique !

Le bilan de ce scrutin n'est pas une entreprise aisée tant il aura été marqué par les conséquences désastreuses d'opérations électorales pilotées par le secteur privé, dégât co-latéral de la décision ministérielle d'organiser les élections aux nouveaux comités techniques durant la même période pour toute la fonction publique !
Ce scrutin électronique, opération privatisée de bout en bout par le ministère à une date percutant les calendriers de rentrée scolaire et universitaire) a connu tellement de péripéties et d'anomalies constatées que l'on peut penser qu'il a constitué un obstacle important à la large participation des collègues dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur (-20% dans l'enseignement scolaire).
A tel point qu'il ne valide en rien l'objectif de son introduction dans le paysage, au regard y compris des accords de Bercy : "Si le vote à l'urne demeure le principe, la possibilité de recourir au vote électronique (…) doit également être envisagée dès lors qu'elle faciliterait l'accès au vote". C'est plutôt l'inverse qui s'est produit !
L'organisation nouvelle de ce scrutin a représenté un travail considérable, sous une forme nouvelle car relevant essentiellement du niveau national de notre syndicat. Ce travail énorme (tous les documents électoraux à élaborer et à communiquer au ministère sous format électronique imposé par exemple) a reposé sur trop peu de camarades au niveau national révélant ainsi le trop faible nombre de militants nationaux investis au quotidien.
En terme de résultats, même s'il convient de les analyser plus finement, ils révèlent une fois encore la représentativité confirmée du SNASUB-FSU (améliorée même parfois).

Chez les personnels de Bibliothèques, malgré un recul de la participation de 12 à 20%, nous gagnons entre 0,8 et 5,18 points selon les corps et remportons même 1 siège supplémentaire (nous avons tous les sièges dans le corps des bibliothécaires). Nous obtenons 9 sièges sur les 16 à pourvoir.

Dans la filière ITRF (en collaboration avec l'UNATOS pour les catégories C et B), nous conservons nos élus dans les corps des IGE, des techniciens et des adjoints techniques, (nous manquons un élu chez les IGR de quelques voix seulement), nous progressons même de 1,62% globalement, pour nous situer à plus de 11% des suffrages. Nous devenons la 3ème organisation de la filière derrière le SNPTES-UNSA et la CGT. Nous obtenons des élu-e-s supplémentaires dans les CAPA d'adjoints techniques.

Chez les CASU, bien que nous présentions moins de listes dans les CAPA qu'en 2008, près de 25% des collègues nous ont fait confiance et nous conservons notre élue nationale à la CAPN.

Pour les CCP ANT, nous gagnons 4 sièges pour atteindre un total de 51 élus dans les académies.

Nous pouvons alors constater que partout, dans toutes les filières et pour tous les corps, malgré des écarts de représentativité évidents (qui tiennent à l'histoire de notre syndicat - à sa jeunesse surtout, sa création datant de 1993), le SNASUB-FSU est l'outil syndical pertinent puisque régulièrement mandaté pour assurer la défense des intérêts matériels et moraux des personnels qu'ils représentent, de par ses nombreux élu-e-s et équipes militantes.

Formation militante

Un enjeu majeur pour le syndicat

Le dernier congrès du SNASUB-FSU avait pointé fort justement la nécessité d'établir une politique volontariste et pérenne de formation syndicale, s'appuyant sur l'organisation de sessions nationales pouvant être ensuite relayées dans les sections académiques ou d'établissements.

Depuis la rentrée 2009, ce sont 5 sessions nationales qui ont été organisées, réunissant plusieurs dizaines de militant-e-s à chaque fois. S'adressant tantôt aux équipes militantes des académies et/ou des établissements (session des 9 et 10 novembre 2009), aux élu-e-s du personnel dans les commissions paritaires, dans l'AENES ou bien dans la filière ITRF ou des bibliothèques (sessions des 20 et 21 janvier 2010, des 7 et 8 février 2011 et des 11 et 12 janvier 2012) ou dans les nouveaux comités techniques (session des 28 et 29 novembre 2011), elles ont permis de faire le point sur les dimensions réglementaires et militantes des thèmes abordés, permettant également de réels échanges sur nos pratiques.

Un stage à destination des trésoriers académiques est par ailleurs organisé annuellement.

Ces sessions ont été plutôt bien accueillies par les participant-e-s mais ont pu parfois souffrir d'un manque de travail collectif en amont pour les préparer. En effet, souvent, elles ont été annoncées trop tardivement dans le syndicat par rapport aux dates auxquelles elles avaient lieu ce qui a sans doute limité le nombre de participant-e-s. Les contenus n'étaient pas suffisamment mis en commun, ce qui nous a sans doute empêché d'élargir le nombre potentiel d'intervenant-e-s. Cela a aussi certainement empêché les sessions consacrées aux commissions et commissaires paritaires de réellement réunir au même moment les élu-e-s des 3 filières, de l'AENES, de l'ITRF et des bibliothèques.

Cela dit, nous disposons maintenant d'une base de programmes de sessions de formation qu'il conviendrait de rassembler pour préparer au mieux celles à venir, continuant ainsi notre effort pour rendre possible le renouvellement et l'élargissement des équipes militantes du syndicat.

Communication et Presse

La presse du SNASUB, mensuelle, assure un lien régulier avec les syndiqués et au-delà même, par diffusion militante.
Elle est un instrument d'information et de mobilisation, un lien entre les adhérents et le syndicat. Les dossiers thématiques font un point approfondi de questions spécifiques.
Le mensuel gagnerait à avoir de nouveaux rédacteurs, de nouvelles rubriques.

Lors de chaque scrutin, un numéro spécial est de plus publié à destination de l'ensemble des collègues concernés. C'est ainsi qu'en 2010, nous avons publié un numéro spécial pour chaque catégorie de l'AENES, et en 2011 nous avons publié des numéros spéciaux Bibliothèques, CASU, ITRF, ANT, Comités techniques.

Le mémento, enrichi et actualisé chaque année, est un vecteur important de notre communication. Drapeaux, calendriers, auto-collants, décimètres, affiches, contribuent aussi à nous faire connaître.

Le site web du SNASUB informe rapidement et reprend les informations de notre presse.
Il constitue un média qui, loin d'être en concurrence avec la presse papier, est une autre façon de communiquer. Il permet de donner rapidement des informations à l'ensemble des collègues.

Vie interne

Commission transversale, la commission nationale "Vie interne" s'est réunie, pendant ces trois dernières années, en plénière. Elle a à la fois traité de sujets fédéraux, comme la préparation au ***congrès de la FSU***, le positionnement sur les ***accords de Bercy*** ou la consultation des académies sur ***l'adhésion à la CSI***, mais aussi de problématiques internes comme la ***syndicalisation***, les ***élections***, ou la conséquence pour le SNASUB des ***nouvelles obligations comptables***.
La loi sur la dialogue social a en effet modifié les ***règles de représentativité*** tant dans le privé que dans le public. Les élections qui en découlaient à l'automne 2010 ont souffert d'un calendrier inadapté et de nombreux dysfonctionnements qui ont privé de leur vote ou découragé de nombreux personnels (35,8 % seulement de participation au CTM).
Les accords de Bercy devaient aussi conforter et améliorer les ***droits syndicaux***, mais on est bien loin du compte et les insuffisances que nous avions pointées à ce moment se sont confirmées. Les concertations ont débouché sur un relevé de conclusions insatisfaisant qui revient à conserver une situation très défavorable pour nos personnels au regard du reste de la Fonction publique (barème d'attribution des décharges - locaux syndicaux ...).
Un des volets de ces accords visait à rendre plus transparent le ***fonctionnement des organisations syndicales*** (les comptes publiés avec chaque rapport financier l'anticipait déjà). S'imposent désormais de nouvelles règles comptables, un contrôle extérieur de nos comptes et la publication au Journal Officiel de notre rapport financier (et moyens humains dont nous disposons) dès l'exercice 2010-2011.
Dernier aspect traité en Vie interne, la ***syndicalisation*** face au blocage des rémunérations. Non seulement les ***taux de cotisations*** sont restés inchangés depuis 2005 mais ils ont même baissé pour les plus bas revenus au 1 09 2010 et cette année pour les retraités. Ce n'est bien sûr pas la seule explication à l'augmentation régulière de nos adhérents (8.05 % sur les 3 dernières années) mais y a contribué avec une progression de 40 % de nouveaux syndiqués en catégorie C.
Il nous reste à continuer cette progression par un syndicalisme combattif et porteur de revendications.

Budget de l'Etat et emplois publics

Le SNASUB a combattu la RGPP et la LOLF qui ont orienté les budgets : blocage de la valeur du point d'indice ; suppression de dizaines de milliers de postes dans la Fonction publique.
Le SNASUB a dénoncé et combattu ces budgets dans sa presse nationale et académique, dans toutes les instances o% il est présent : comités techniques ministériels et académiques.
Le SNASUB a pris des initiatives dans plusieurs mouvements importants à l'éducation nationale, la culture, les informaticiens contre l'application des mesures budgétaires.

La signature par AI-UNSA de l'accord 2008 entérinait 1700 suppressions de postes en 3 ans à l'Education nationale contre des promesses de primes. Cet accord a marqué durablement cette période.

Le SNASUB a largement diffusé les éléments d'information -rapport inspection générale de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, juillet 2010- mettant en lumière les conséquences dramatiques pour les services et les personnels de 4000 suppressions dans les services- passage de 28000 à 24000 postes en 7 ans et dans les EPLE, passage de 33000 à 30000 postes en 7 ans.

Dans l'enseignement supérieur, le SNASUB a combattu la mise en place de la LRU conduisant, avec les Responsabilités et Compétences Elargies, à faire gérer par les conseils d'administration des Universités les mesures de rigueur puis d'austérité donnant le choix entre des mesures de régression.
La privatisation d'un certain nombre de services – exemple de l'information au moment des mutations des enseignants, élections professionnelles, schéma directeur informatique, coute plus cher à la collectivité que l'utilisation de fonctionnaire. Même les projets de loi de finances sont obligés de le reconnaître.

Le SNASUB a largement expliqué la dérive indemnitaire consistant à bloquer les rémunérations, à supprimer des milliers de postes tout en accordant des mesures ponctuelles de revalorisation indemnitaire elles mêmes inégalitaires selon les secteurs, les corps et les grades.

Le SNASUB a joué tout son rôle pour informer, expliquer comment les budgets de 2010 à 2012 remettent en cause les missions de service public.

Glossaire des principaux sigles utilisés

ANT : agents non titulaires

CCP (contractuels) : Commission consultative paritaire

CES : Confédération européenne des syndicats

CEVU : Conseil des études et de la vie universitaire

CIGEM : corps interministériel à gestion ministérielle

CNESER : Conseil National de l'enseignement supérieur et de la recherche

CNR : Conseil National de la Résistance

COMMOD : Commission de modernisation de l'Etat

CPE : Commission paritaire d 'établissement

CS (Université) : Conseil scientifique

CSE : Conseil supérieur de l'Education

CSI : Confédération syndicale internationale

CTA, CTM : Comité technique (académique, ministériel)

DDI : Direction départementale interministérielle

GIPA : Garantie individuelle du pouvoir d'achat

GRAF : Grade à accès focntionnel

IDEX : Initiatives d'excellence

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances

Loi LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

PLF : Projet de loi de finances

PPP : Partenariat public-privé

PFR : Prime de fonctions et de résultats

PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

REATE : Réforme de l'administration territoriale de l'Etat

RCE : Responsabilités et compétences élargies

RIME : Répertoire interministériel des métiers de l'Etat

Précarité

L'action syndicale, FSU en tête, a obligé le gouvernement à se préoccuper de la précarité, au point qu'un projet de loi a été élaboré. Pour la première fois depuis 10 ans, un débat public a été engagé sur l'avenir des contractuels de la Fonction publique. Alors que depuis 2004 des postes sont massivement supprimés au budget de l'Etat, les besoins en personnels se font ressentir plus que jamais. Selon les chiffres officiels, le nombre de contractuels a augmenté de 31% en 10 ans, toutes fonctions publiques confondues. Dans l'Education nationale, l'augmentation a été de 16% entre 2005 et 2009 pour les non titulaires de la filière administrative et ITRF. Dans l'enseignement supérieur, les chiffres sont encore plus importants. Dans ce secteur, le SNASUB a été signataire d'un appel intersyndical en septembre 2011 contre le dégraissage et pour la titularisation.

Si le gouvernement semble s'intéresser aux contractuels, il n'en respecte pas moins les contraintes économiques d'un capitalisme à bout de souffle. Aussi, le projet de loi est à l'intersection de deux préoccupations majeures, associant à la fois les intérêts des contractuels et les orientations gouvernementales (casse du statut de la fonction publique, suppressions d'emplois, privatisation…)

Protocole "Précarité"

C'est dans ce contexte difficile qu'un projet de protocole a été amendé pendant de longs mois par les syndicats. Après plusieurs séances en 2010 et 2011, les groupes de travail syndicats/Fonction publique ont débouché sur un protocole d'accord signé par plusieurs syndicats le 31 mars 2011, moins la FSU et SUD. La FSU n'a pas signé car la majorité requise de 70%, n'a pas été obtenue lors de l'instance fédérale. Le SNASUB, de son côté, vota lors de la CAN du 14 mars 2011 une motion appelant à ne pas signer le protocole car des remises en cause graves du statut de la Fonction publique émaillaient le projet de protocole. Par ailleurs, selon les chiffres annoncés par Georges Tron à l'époque, la CDIsation et la titularisation devaient représenter entre 4,6% et 5,74% des 870 000 contractuels présents dans les trois fonctions publiques (les syndicats avancent, eux, le chiffre de 1 200 000). Enfin, Georges Tron annonçait : "Il n'y aura pas nécessairement de surcoût entre le passage d'un CDD et un CDI, ni entre un CDI et un titulaire. Très franchement, il sera marginal." (Le Parisien du 7 mars 2011).

Comment croire que la précarité cessera sans injecter massivement des fonds et créer des emplois ?

En même temps, la perspective d'un CDI pouvait satisfaire les collègues précaires, même si cela concernait un nombre plus ou moins étroit d'entre eux. La proposition d'un dispositif réservé visant à les titulariser pouvait également apparaître comme la seule perspective quelque peu réelle à court terme.

Une première épreuve allait mettre le SNASUB face aux contractuels : les élections des Commissions Consultatives Paritaires. Dans l'éducation nationale le rendez vous était fixé au 20 octobre 2011. Les précaires allaient-ils se détourner du sigle de la FSU au prétexte qu'elle n'avait pas signé le protocole ?

Résultats CCP 2011

Avant tout, précisons que le vote électronique a causé une baisse importante du taux de participation : avec 27% au plan national, la participation au scrutin diminue de 18% par rapport à 2008. Cela correspond à la baisse générale constatée de la participation dans l'Éducation nationale.

Ceci dit, les votes ont démontré que nous pouvions défendre une position ferme face au gouvernement tout en étant reconnu. Pour les CCP gérés par les rectorats, spécifiques aux agents non titulaires administratifs, techniques, santé et sociaux, le SNASUB avait une responsabilité particulière du fait du poids des administratifs dans l'ensemble des filières concernées.
Dans ces CCP, la FSU reste la première organisation et progresse de 27 à 33%, l'UNSA est la seconde organisation mais perd 2% (22 à 20%). Par contre, la CGT progresse de près de 4% (16%) et passe de la 5ème à la 3ème position, passant devant la CFDT (15%) et FO (10%), respectivement en 3ème et 4ème position.
La FSU gagne 2 sièges supplémentaires et en obtient 49, la CGT passe de 11 à 20 sièges et l'UNSA perd 9 sièges en métropole, passant de 38 en 2008 à 29 en 2011.
Tous ces résultats sont à mettre au compte d'un travail de terrain qui distingue la FSU et ses syndicats des autres organisations.

Enseignement supérieur

Le passage de la majorité des établissements d'enseignement supérieur aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), la mise en place des EQUIPEX, LABEX et des IDEX, etc. ont des conséquences désastreuses pour les établissements tant au niveau de la recherche, de l'offre de formation pour les étudiants que pour les personnels.

L'édifice RCE se fissure

Alors que cette réforme avait été annoncée par le gouvernement comme le Graal en termes de plafond d'emplois, d'indemnitaire et de carrière, la réalité est toute autre. Les universités, qui avaient sauté le pas voulant être les « bons élèves » du ministère, se retrouvent, pour un nombre important d'entre elles, sous tutelle rectorale, ayant présenté deux fois de suite un budget déficitaire.

Cette situation est le résultat de la déconcentration d'une gestion nationale en matière de politique d'emplois, de carrière, du patrimoine, etc. incombant auparavant à l'Etat. Les promesses de l'Etat n'ont pas été tenues : sur les 5 milliards que devaient recevoir les universités dans le cadre de la LRU, on constate que seul un cinquième de cette somme a été effectivement versé. Il en est de même pour les 50 millions promis par le ministère devant servir à financer le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), seuls 14,5 millions ont été distribués en urgence aux établissements. Pour faire face à cette situation de pénurie budgétaire, les établissements en sont réduits à geler des emplois pour pouvoir financer le GVT entre autre chose. Par ailleurs, certains établissements n'hésitent pas à externaliser certaines missions (nettoyage, reprographie, accueil, informatique, etc.). La LOLF et le passage aux RCE permettent aux établissements de faire passer l'ensemble de ces missions en crédits de fonctionnement sans obligation de modifier le plafond d'emplois attribué par le ministère dans le cadre de la contractualisation budgétaire annuelle. La recherche d'économies provoque également une baisse de l'offre de formation faite aux étudiants, par des diminutions du volume des heures de formation. L'augmentation des frais d'inscription est à l'ordre du jour.

Explosion sans précédent de la précarité

La stagnation de l'emploi public, alors que les besoins drainés par l'autonomie des établissements ne cessent d'augmenter, favorise le recrutement de nouveaux précaires.

Dans certains établissements plus de la moitié des agents sont des contractuels. Cette évolution, risque dans quelques années de conduire à un nombre de titulaires inférieur à celui des contractuels. Nous avons toutes les raisons de craindre que les titularisations à dose homéopathique prévu dans le projet de loi sur la précarité ne permettront pas d'inverser cette tendance lourde.

Politique de GRH calquée sur le privé

Si les personnels continuent à être gérés dans le cadre de statuts, ceux-ci on tendance à être vidés de leurs contenus, à travers le droit de veto du président en matière de mutation. L'individualisation des carrières, des promotions, des primes, etc., à travers une mise en concurrence des agents, est l'axe principal des politiques de GRH. Le regroupement des universités dans des "pôles d'excellence" amplifie encore plus cette concurrence et tend à rogner les avancées sociales des personnels, notamment en matière de temps de travail, de primes, action sociale…

Une démocratisation en recul

Constat est fait : plus on se regroupe dans des universités « mastodontes » et plus la représentativité des personnels et des usagers dans les instances se réduit, pire ils sont absents dans les instances où se décident les politiques de recherche et d'enseignement. C'est le cas pour les PRES, le Conseil d'Orientation et de Recherche (COR), les Fondations, etc. La politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche est décidée en dehors des personnels (enseignants, BIATOS) et des étudiants et cela au nom d'une logique de performance, de compétition, de prestige. Cette idéologie portée auparavant par les grandes écoles, ne favorise qu'une minorité des millions d'étudiants que forme l'enseignement supérieur. Les réformes en cours, au nom de l'excellence accélèrent le tri social. Et l'on sait qu'à ce jeux ce sont les plus fragiles, les moins bien armés, qui perdent.

Tous ensemble pour résister à la marchandisation du savoir

Les attaques contre l'enseignement supérieur et la recherche s'insèrent dans une logique plus vaste qui va de la casse de notre système d'éducation, de la maternelle à l'université, au démantèlement des Services publics.
Les résistances et les mobilisations menées dans l'enseignement supérieur ces dernières années contre le passage aux RCE, les pôles d'excellence (IDEX, LABEX..) par les personnels et les étudiants démontrent qu'ils sont loin d'être résignés. Le travail fait par notre secteur au SNASUB, à l'intersyndicale sup recherche et au-delà pour la défense des services publics en lien avec les luttes de TOUS les salariés s'inscrit dans la continuité des luttes, passées et à venir.

Services et grands établissements

Dans les services et à la Centrale, l'hémorragie de postes a débuté en 2004 et ne s'est jamais tarie depuis, même si les dernières saignées sont fatalement moins importantes, l'administration étant désormais exsangue. Plusieurs milliers de postes sont ainsi passés à la trappe et les missions n'ont pratiquement pas diminué.

La centrale :
Des restructurations importantes ont eu lieu sans préoccupation pour les missions, et les services de la Baule vont être démantelés en 2014-2015.
Le mouvement des statisticiens perdure car au mépris de leur déontologie, le Ministère refuse la publication d'enquêtes réalisées qui contredisent les affirmations du gouvernement

Les services déconcentrés :
La RGPP en supprimant 1 poste sur 2 départs en retraite dans une période (ce n'est pas un hasard) qui reste encore dans le haut de la courbe de la pyramide des âges, a très sérieusement mis à mal les services. Recteurs et IA ont été obligés de trouver des solutions, avec une ponction d'environ 30% des effectifs. Tout a été mis en œuvre : externalisation, concentration, mutualisation déconcentration vers les EPLE, transfert de missions vers la Baule, … vers Pôle Emploi, tout a été tenté pour masquer la pénurie d'emplois.
Toute organisation est désormais autorisée, la "nouvelle gouvernance" accepte tout, aucune académie ne sera organisée de la même manière. Le recteur décide désormais de la répartition des missions dans ses implantions départementales, les Inspecteurs deviennent directeurs académiques et sont sous l'autorité du recteur.
Nous avons dénoncé les suppressions, les réorganisations contraires à l'efficacité due à un service public, ou à l'éloignement contradictoire avec le discours sur la proximité (examens, bourses, validations).

Nous avons dénoncé le décret sur la gouvernance et sa circulaire, qui ne sont pas que des textes ponctuels de réorganisation des services, mais qui sont des textes fondateurs pour un projet éducatif basé sur les écoles du socle, les collèges primarisés, les lycées intégrant des premiers cycles universitaires, le dispositif ECLAIR, bref le contraire d'une élévation du niveau des qualifications pour tous.

Le socle commun de compétences devient la référence pour le plus grand nombre d'élèves et notamment pour ceux des classes défavorisées. Et puis pour les plus "méritants", une possibilité d'aller plus loin (lycée d'excellence). Les plus riches n'auront pas ce problème : ils pourront toujours aller à l'école privée. C'est la mise en place claire d'une école à deux vitesses, que nous n'acceptons pas.
Les informaticiens des services ont contesté la mise en place du SDI, en se mobilisant sur les lieux de travail. Le SNASUB impliqué dans la lutte a participé à l'organisation d'une manifestation nationale devant le Ministère, de même qu'aux grèves et manifestations locales de 2010. Le ministère n'a répondu qu'en baladant les personnels et leurs représentants depuis plus de 2 ans et en allant chez les collègues faire des mises en demeure, ce qui n'était jamais arrivé et ne se justifiait pas.

Les grands Etablissements :
Les grands Etablissements n'ont pas été épargnés durant ces 3 dernières années. Ils sont désormais assujettis au dogme du "1 sur 2", les suppressions se multiplient, parallèlement de nombreuses restructurations ont lieu.
Au CNED, malgré les actions des personnels, les filialisations se sont mises en place et l'obligation d'auto - financement est plus importante, au détriment des missions. Le CNED est dans un marché concurrentiel et doit se « vendre ».
Au CNDP, suppressions d'emplois et redéfinitions des missions : fermeture progressive des CDDP, intégration du Musée de l'Éducation au CNDP en réduisant le personnel et sans assurance sur son devenir.
L'INRP a été dissous alors qu'il a joué un rôle important dans la formation des maîtres

Partout les personnels avec le SNASUB et la FSU ont mené des luttes pour contrecarrer et ralentir les funestes projets.

CIO
Ils sont en voie de regroupement, ils perdent chaque année des postes administratifs et le devenir du service de l'orientation scolaire est très préoccupant, co-Psy et administratifs se mobilisent (cf. Poitiers).

Jeunesse et Sports :
La REATE a dissout les services Jeunesse et sports au sein des DRJSCS et des DDJSCS et DDJSCSCT en mettant encore une fois à mal les missions spécifiques comme celle du sport de masse, en faisant des économies d'échelles et en renforçant le rôle des préfets de Région face à la Région (CT).

Le SNASUB a dénoncé, et continue de le faire régulièrement, la mort annoncée de l'administration publique de l'Éducation Nationale. Nous informons et mobilisons même si ce n'est pas toujours à la hauteur que nous espérerions, les rapports de l'IGAEN, notamment celui de 2010, montrent les conséquences de ces réformes sur le rendu du service public et sur la souffrance au travail des collègues.

Greta :
Le SNASUB refuse la transformation en GIP, et s'attache à défendre tous les personnels qui y travaillent.
La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, dite loi "Warsmann", abroge les articles du Code de l'éducation qui définissaient les GRETA comme groupements d'établissements, sans personnalité juridique autre que l'EPLE support.
Une majorité des personnels des GRETA sont désormais contractuels, beaucoup d'agents titulaires ayant vu leurs postes supprimés dans les GRETA ont été réaffectés. C'est pourquoi avec la FSU nous menons la bataille pour que les personnels concernés des GRETA puissent entrer dans le champ d'application de l'accord du 31 mars sur la résorption de précarité.

EPLE

Le système éducatif est en crise et l'établissement scolaire est au cœur de ces bouleversements. Le Secteur EPLE a porté les revendications du syndicat dans de nombreux domaines.

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La gestion des personnels territoriaux varie selon la collectivité territoriale. Certaines, très directives, nient les prérogatives de l'autorité fonctionnelle. Nous portons l'exigence d'une restauration publique pour tous dont la gestion est confiée à l'EPLE.
L'introduction des quotients familiaux pour le paiement des droits scolaires impacte le travail des personnels d'intendance. Nous ne pouvons accepter que des taches nouvelles soient imposées sans les moyens humains pour y faire face

REGROUPEMENTS COMPTABLES

La circulaire d'août 2008 prévoyait la suppression d'une agence comptable sur deux.
Le rapport de la Cour des Comptes de 2011 va plus loin et demande au ministère de poursuivre et d'accélérer les regroupements.
Les académies revoient donc la carte des agences comptables en ce sens, le problème de la dualité des fonctions de gestionnaire et d'agent comptable est posé alors que notre syndicat revendique cette spécificité en ce qu'elle facilite le bon déroulement de l'acte éducatif.
Dans tous les CTA nous nous opposons à ces regroupements démesurés qui se font soit à moyens constants soit avec des suppressions de poste.

INTERVENTIONS A L'A JI

Depuis 2008, nous intervenons chaque année aux colloques de l'AJI. Ces journées qui regroupent un grand nombre de collègues venus de toute la France, sur une thématique liée à l'actualité professionnelle, nous permettent de porter et faire connaître nos revendications. Nos interventions sont très appréciées par la profession, font connaître notre syndicat et le sérieux de ses analyses.

POLE ADMINISTRATIF

La mission des personnels administratifs qui est d'organiser l'acte d'enseignement est perdue de vue au profit du pilotage de la structure.
La création d'un pôle administratif sous la responsabilité d'un SG est soutenue par le SNPDEN et AetI.
L'Administration, dans un contexte de suppressions de postes et de démantèlement du service public d'éducation organise la polyvalence des personnels en les rendant interchangeables.
Nous sommes opposés à un tel projet parce qu'il tourne le dos à notre conception de l'administration et de la gestion des EPLE.

RCBC

La réforme du cadre budgétaire et comptable modifie la réglementation, elle est censée permettre une plus grande autonomie des conseils d'administration.
La nomenclature budgétaire disparaît, rendant l'imputation des dépenses plus incertaine : nous serons vigilants quant à la formation qui sera donnée à l'ensemble des personnels intervenant dans les services d'intendance car l'enjeu est à ce niveau là.
L'introduction d'un compte de caisse dans chaque établissement du groupement va poursuivre l'éclatement du principe de l'unité de caisse déjà mis à mal par l'existence d'un compte Trésor par EPLE, réforme à laquelle nous nous étions opposée.

Certaines modifications portent en elles la réponse technique aux groupements comptables sur dimensionnés que nous combattons et nous sommes opposés à l'application GFC WEB déportée car nous avons vu avec les problèmes posés par ce type d'outils.

ODICE

Outil diagnostic, ODICE doit permettre d'évaluer les risques engendrés par la structure et par les procédures mises en place.
Nous avons rappelé que son utilisation n'était pas obligatoire. L'intérêt essentiel étant l'aspect normatif du contrôle.
Le Snasub reste prudent et attentif aux dérives possibles.

IRA

Les membres de la Commission EPLE vont à la rencontre des élèves des IRA. C'est une chose positive car c'est le moyen de faire connaître et promouvoir notre syndicat.

INDEMNITÉS

Notre ministère a le taux d'indemnité le plus bas de toute la Fonction publique d'État. Notre syndicat revendique l'alignement des indemnités sur la moyenne ministérielle et a obtenu la possibilité pour les personnels logés, de les percevoir. Nous demandons l'intégration des primes dans les salaires, seule véritable possibilité de prise en compte pour la retraite et seule réelle revalorisation.

ADJOINT GESTIONNAIRE

La modification du Code de l'Éducation fait du gestionnaire un adjoint à part entière, membre de l'équipe de Direction et responsable de l'ensemble des personnels administratifs de l'EPLE. Notre congrès aura à tirer toutes les conséquences de cette modification en terme de revendications pour les personnels du secteur.

Bibliothèques

Lors des dernières élections professionnelles en 2011 le vote des collègues a non seulement confirmé le SNASUB dans sa position de syndicat le plus représentatif des personnels des bibliothèques, mais l'a également fait progresser dans tous les corps, passant même la barre des 50% chez les magasiniers et les bibliothécaires (il faut néanmoins déplorer une baisse significative de la participation de 10 à 20 points, due aux nombreux dysfonctionnements de la procédure du vote électronique).

C'est une reconnaissance du travail syndical réalisé par les militants du SNASUB au niveau national comme au niveau local dans les BU, à la BnF ou à la Bpi. Et ce, dans une période difficile pour les fonctionnaires en butte aux attaques incessantes du gouvernement.

Ces trois dernières années, face aux attaques dont les personnels des bibliothèques font l'objet, le SNASUB a continué d'organiser la résistance des personnels contre :
- les projets ou mesures de suppression ou de transformation des corps de la filière Bibliothèques lorsqu'ils étaient défavorables aux personnels. Ce fut le cas lors de la création du corps des Bibliothécaires assistants spécialisés. Dans le même temps, la fusion des deux premiers grades de conservateurs, une avancée réclamée de longue date, a enfin été obtenue ;
- l'absence de compensations ou de créations d'emplois statutaires pour assurer l'extension des horaires d'ouvertures : un combat local et permanent, commun à la grande majorité des bibliothèques ;
- le développement de l'emploi contractuel, notamment étudiant, au détriment de l'emploi statutaire qui continue de s'aggraver ;
- la politique de marchandisation de la Culture, à la BnF notamment, qui prend des proportions inédites ;
- les inégalités de traitement entre collègues de même statut en terme de carrières, de rémunérations et de conditions de travail qui se développent avec l'autonomie des établissements universitaires et culturels couplée au développement de l'évaluation individuelle qui se diffuse.

Sur toutes ces questions, le SNASUB demeure le moteur des mobilisations dans les bibliothèques !

Dans les trois années à venir, pour organiser non seulement la défense mais également la promotion du Service public des bibliothèques et des conditions de travail de ses personnels, le secteur Bibliothèques du SNASUB doit impérativement assurer la relève des militant-e-s qui l'animent depuis sa constitution. Davantage de syndiqués du secteur Bibliothèques doivent s'investir dans l'action syndicale au niveau national et académique. Car au-delà du nécessaire travail de terrain dans les établissements, il faut encore continuer d'améliorer nos efforts d'information dans *Convergences* ou sur Internet. Il faut également parvenir à continuer d'assurer le travail considérable d'aide syndicale individuelle en l'absence d'un militant détaché de façon permanente au siège du SNASUB ; et développer un réseau d'élus CPE et CAPN pour dynamiser l'action et les ripostes.

Plus nous serons nombreux à nous investir en fonction de nos disponibilités, mieux nous pourrons assurer collectivement la défense et la promotion du service public des bibliothèques et des personnels qui l'assurent. C'est l'un des enjeux du congrès national du SNASUB.

Commissaires paritaires dans les Bibliothèques

	CGT	CFDT	FO	FSU	UNSA
Cons. généraux		1			1
Conservateurs		2		2	
Bibliothécaires				2	
BAS	1	1		4	
Assistants	1	1		3	
Magasiniers	2		1	5	
Total	4	5	1	16	1

CROUS

L'activité du SNASUB dans ce secteur a été marquée par la décision du tribunal administratif de Rennes (mars 2010) nous donnant raison sur le fond sur la question des commissions consultatives paritaires régionales.

Citons le cœur de la décision de Rennes « *Considérant que par la décision litigieuse du 28 mars 2007, le directeur du CROUS de Rennes a créé une commission consultative chargés d'émettre un avis sur les mesures relatives à l'élaboration des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement, sur la notation des agents ainsi que sur l'organisation interne des services et les mouvements de mutation à l'intérieur de ces services ; que de telles compétences sont au nombre de celles réservées aux commissions paritaires et aux comités techniques paritaires en application des dispositions précitées ; que par suite , le directeur du CROUS de Rennes n'était pas compétent pour créer une telle commission, nonobstant la cirsconstance qu'elle ne se substituerait pas à ces commissions et comités ;* »

Sur cette base la commission CROUS du SNASUB de mai 2010 se prononçait pour la mise en place d'un comité technique spécifique aux personnels administratifs dans les Oeuvres.

Le SNASUB a donc joué tout son rôle pour faire respecter le droit, la place des CAPA, " pierre angulaire d'un traitement égalitaire entre les agents d'un même corps à l'échelon de gestion déconcentrée et les spécificités du réseau CNOUS-CROUS ".

Les élections au CTPC de novembre 2010 concernant l'ensemble des personnels des œuvres ne nous ont pas été favorables compte tenu de la faible implantation de la FSU parmi les personnels ouvriers, qui constituent plus des 3/4 du corps électoral.

Le SNASUB a défendu les principes de la gestion des personnels au sein des commissions paritaires contre les remises en cause induites par la tentative de mise en place de commissions marquées par la dérèglementation.

Rapport financier 2008 - 2011

Trois années de transition vers de nouvelles obligations de transparence financière

Dans la loi du 20 août 2008, un titre est consacré aux règles de représentativité des organisations syndicales et à leur financement. S'y ajoutent de nouvelles règles de transparence des comptes.

De nouvelles obligations comptables

Toutes les organisations syndicales doivent obligatoirement tenir des comptes annuels et en assurer la publicité. Par comptes annuels, il faut entendre un bilan (c'est-à-dire un état du patrimoine), un compte de résultat (qui retrace les produits et les charges de l'exercice) ainsi qu'une annexe (non financière). Par ailleurs, lorsque les ressources d'un syndicat dépassent 230 000 €, celui-ci a l'obligation de faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes, inscrit auprès d'une Cour d'Appel, nommé par l'organe délibérant pour une période de six exercices successifs. L'ensemble des comptes contrôlés, ainsi que les vérifications spécifiques réalisées, vont contribuer à l'opinion qui sera formulée par le commissaire aux comptes. Selon les cas, elle se traduira par une certification sans réserve, une certification avec réserve ou encore un refus de certifier. Elle deviendra publique puisque les comptes annuels certifiés seront publiés sur le site de la Direction des Journaux Officiels.
Autre modification importante : les trois exercices qui couvrent ce mandat sont 2008-2009, comptabilisé selon nos anciennes règles, 2009-2010, année de transition (ou encore année zéro) des nouvelles règles comptables où, pour la première fois, ***le SNASUB étant une seule et unique personne morale***, nos comptes ont été globalisés et agrègent toutes les structures (siège national et les 27 sections académiques), et 2010-2011.

Un travail considérable

Au 1er septembre 2009, il nous a fallu anticiper la mise en place des nouvelles obligations comptables et abandonner la comptabilité de trésorerie sous "Money". Jusqu'à l'année dernière, les sections académiques se contentaient également de gérer leur trésorerie, parfois uniquement sur un simple cahier, sans tenir une véritable comptabilité. Il fallait donc trouver de nouveaux outils de travail sans complexifier à outrance le travail des trésoriers. Plutôt que de généraliser Ciel Compta dans chaque académie, avec les difficultés que cela supposait, le choix s'est porté vers une application interne développée sous Excel. Les 27 comptabilités sont ensuite basculées par la trésorerie nationale sur Ciel Compta et agrégées avec celle du siège national.

Le coût financier de ces outils, du travail de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, le temps militant qui y est consacré sont considérables et entièrement à notre charge. Aucune aide n'est en effet accordée aux organisations syndicales pour accomplir leurs nouvelles obligations.
Harmoniser 27 comptabilités, les contrôler ne s'est pas fait en une seule journée. Sans compter les réunions de travail et stages annuels qui ont été nécessaires avec les trésoriers académiques, les échanges téléphoniques et courriels multiples pour arriver à agréger au printemps 2010 toutes les comptabilités 2009-2010 et cette année les comptes 2010-2011 dans un délai encore plus court.

Des modifications statutaires

Il n'est plus légalement possible de présenter tous les trois ans les seuls comptes du SNASUB national. Chaque année, le Bureau National doit ***arrêter les comptes***, après qu'ils aient été vérifiés par l'expert-comptable, et les mettre à la disposition du commissaire aux comptes qui peut alors effectuer tous les contrôles nécessaires. Une seconde instance, la Commission Administrative Nationale, doit ensuite ***valider ces comptes*** et affecter les réserves, après pris connaissance du ***rapport du commissaire aux comptes***.
Parallèlement, les attributions de l'ancienne commission de vérification des comptes, formée de militants, sont modifiées. Elle n'a plus désormais la responsabilité de valider les comptes mais de les examiner et de faire un rapport jusqu'ici triennal mais qui devrait, nous en débattrons lors du congrès, être désormais annuel. S'agissant de rendre compte aux syndiqués, il vous est proposé de la transformer en ***commission de transparence des comptes***.
Une dernière modification statutaire vous propose d'adjoindre au trésorier national un ***trésorier national adjoint***. La lourdeur des tâches, la complexité de la tenue des comptes justifie amplement que la trésorerie ne soit plus confiée à une personne seule.

Des tableaux comparables à ceux des années précédentes

Les comptes agrégés 2010-2011 n'ont pas encore été soumis au contrôle du commissaire aux comptes. Seuls les comptes du SNASUB national vous sont donc présentés avant clôture définitive.
Vous pourrez prendre connaissance dans ce spécial congrès des comptes 2008-2009 - 2009-2010 et 2010–2011 du seul SNASUB national. Et dans le prochain numéro spécial congrès des comptes globalisés 2009-2010 (année blanche) et 2010-2011 du siège et des sections académiques.
Si la présentation du compte de résultat est sensiblement la même, il faut néanmoins noter une différence sensible. En 2009, n'étaient comptabilisées que des dépenses et des recettes taxes comprises, alors que désormais toutes les écritures ressortent la TVA correspondante. Vous verrez également apparaître à partir de l'exercice 2009-2010 une ligne TVA non récupérable. Elle correspond simplement à la proratisation des dépenses liées à la presse et par là même à la TVA correspondante qui seule est récupérable.

Les ressources

Pas de grand changement par rapport aux trois exercices précédents. ***78 % des ressources provenaient des cotisations des adhérents***. La baisse du taux de cotisation pour les plus bas revenus (indice inférieur à 350) au 1er septembre 2010 n'a pas eu de conséquence sur le montant total des cotisations encaissées car elle a été compensée par une augmentation des syndiqués, notamment en catégorie C.

Les recettes publicitaires se maintiennent difficilement dans un contexte économique défavorable où les annonceurs cherchent à réduire leur budget publicité ou à le consacrer à d'autres supports comme le web. Nos clients institutionnels restent pratiquement les mêmes d'une année sur l'autre et il est difficile d'en gagner de nouveaux. Si l'on établit une comparaison par année civile (qui correspond aux budgets de nos annonceurs), on constate une progression de 18 % en 2009, une quasi-stagnation en 2010 et une baisse de 11 % en 2011.

Les produits financiers ont suivi également les fluctuations à la baisse des taux d'intérêt. Le livret épargne est passé d'un taux de de 4 % en 2008 à 1,25 % en août 2009 pour revenir à un taux de 2,25 % depuis le 27 juillet 2011.

Dernier point à signaler : sur les 18 412 € de ***subventions*** obtenues lors de ce dernier mandat, 10 510 € proviennent d'une aide du Conseil Régional de Lorraine à l'organisation de notre dernier congrès de Bussang et à la promotion de la région (alors que nous n'avions obtenu que 1 000 € en 2006 à Dijon). A l'inverse, ont fortement diminué les aides fédérales pour les élections professionnelles qui compensaient les dépenses engagées à hauteur de 18 % en 2007-2008, puis de 6,28 % en 2009-2010 et supprimées cette année alors que nous avons dû faire face à cinq élections.
Autant dire que nous devons trouver d'autres ressources qui ne peuvent reposer que sur une progression de notre syndicalisation et une maîtrise du coût de notre presse, ce que nous allons voir ci-après.

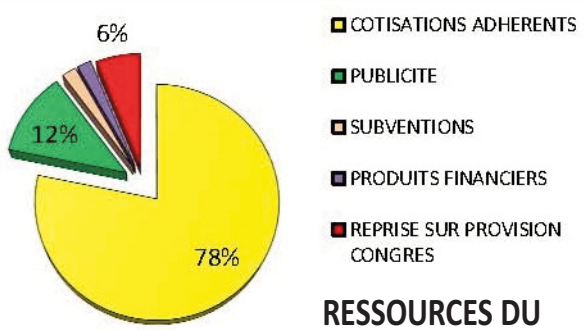

RESSOURCES DU SNASUB 2008 - 2011

Les charges

La ***presse*** mensuelle (10 numéros par an) et le mémento annuel représente 21 % des charges. Si on y ajoute la presse spécifique congrès et la presse élections, ce sont au total 249 865 € (***soit 29 %***) qui y ont été consacrés en trois ans. ***La hausse tarifaire annuelle poste-presse*** (augmentée encore de de 4 % au 1er janvier 2012 plus 2,06 % au titre de l'inflation, soit 6,14 % au total) reste compensée en partie par une aide de l'Etat qui permet de maintenir neutralisé l'effet de l'inflation prévu par l'accord Etat-presse du 23 juillet 2008. Rien n'indique qu'elle le sera au-delà de 2012. C'est donc bien sur ce levier qu'il nous faut agir en agissant notamment sur le grammage du papier et en conséquence sur le coût d'affranchissement.

Il nous faudra également ***réfléchir pour les élections 2014 sur nos outils de communication***. Diffuser une presse à plus de 67 000 électeurs de l'AENES en 2010. Recommencer pour une partie de ces personnels en 2011 dans le cadre des élections aux CTM et CTA (57 000), y ajouter plus de 38 000 ITRF, 4 200 personnels de bibliothèque, 1 200 CASU, plus de 8 000 non titulaires a fortement diminué les réserves qui y étaient dédiées. Et qui plus est, dans un calendrier qui a connu tellement de précipitation, avec des fichiers parfois inexploitables ou avec des adresses d'établissements et de services académiques erronées et des refus de certains établissements d'assurer la distribution à l'interne. Nombreux sont les collègues qui au final n'auront pas reçu notre presse !

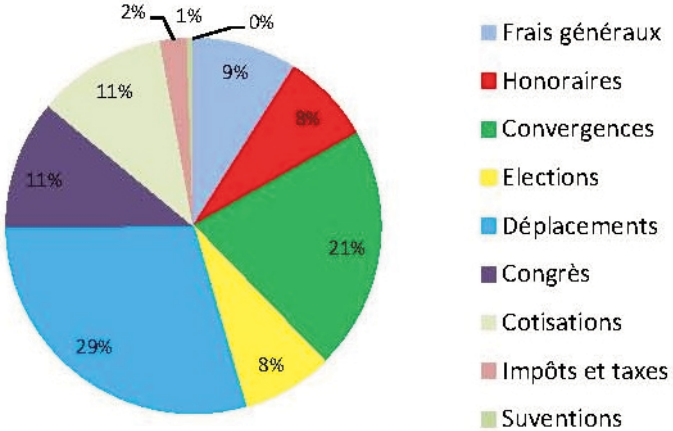

CHARGES DU SNASUB

Deuxième poste important, les ***déplacements militants*** impactés par l'augmentation sensible des tarifs SNCF sur ces trois dernières années et la politique commerciale de la SNCF imposant des tarifs de pointe sur des tranches horaires de plus en plus larges et limitant les billets PREM'S ou autres tarifs réduits à des horaires peu compatibles avec des réunions d'instance.

Le dernier congrès avait affirmé la nécessité d'une politique de ***formation syndicale***. Huit sessions ont été organisées et 29 737 € consacrés (contre 10 432 € précédemment).

Et enfin, les ***frais généraux*** restent contraints mais en hausse. Nous étions en effet hébergés, jusqu'au 1er janvier 2008, sur une base forfaitaire. Nous remboursons désormais à la FSU les affranchissements et les photocopies et participons à hauteur de 100 € par mois aux dépenses de téléphonie. Pour en mesurer les conséquences financières, il suffit de comparer ces trois chapitres de dépenses sur six ans (6 945 € du 1er septembre 2005 au 31 août 2008 – 33 238 sur les trois dernières années !).

Des adhérents plus nombreux

Non seulement les ***taux de cotisations*** sont restés inchangés depuis 2005 mais ils ont même baissé pour les plus bas revenus au 1er septembre 2010 et ont été calculés, cette année, sur la pension brute pour les retraités. Cela a contribué à une progression de 40 % de nouveaux syndiqués en catégorie C et 32 % en catégorie B, même si ce n'est bien sûr pas la seule explication à l'augmentation régulière de nos adhérents (8.05 % sur les trois dernières années).

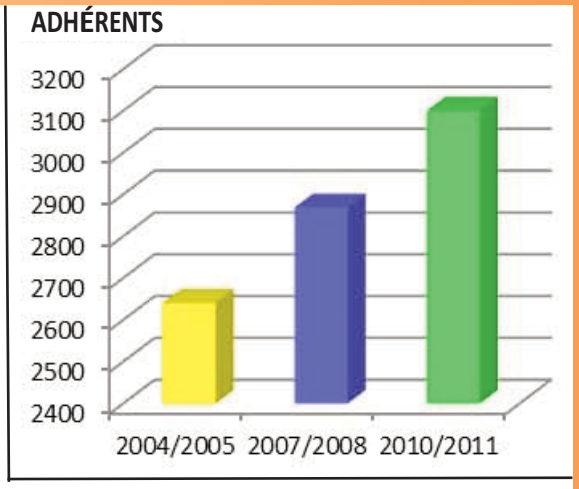

QUEL BILAN COMPTABLE POUR CES TROIS ANNEES ?

COMPTE DE RESULTAT

	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
COTISATIONS ADHERENTS		237 900 €		242 116 €		242 740 €
PUBLICITE		34 078 €		46 870 €		26 778 €
SUBVENTION ELECTIONS FSU						3 402 €
SUBVENTION STAGES CENTRE DE FORMATION FSU		1 500 €		1 500 €		1 500 €
SUBVENTION CONGRES				10 510 €		
PRODUITS FINANCIERS		8 499 €		5 436 €		4 111 €
REPRISE SUR PROVISION CONGRES						57 000 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		***281 977 €***		***306 432 €***		***335 532 €***
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 208 €		9 647 €		6 196 €	
MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE	3 838 €		6 278 €		1 396 €	
AFFRANCHISSEMENT	8 147 €		9 069 €		6 900 €	
TELEPHONE INTERNET	4 153 €		5 384 €		5 238 €	
ASSURANCES	112 €		115 €		117 €	
DOCUMENTATION	564 €		783 €		334 €	
ACTION MANIFESTATION	862 €		80 €		1 674 €	
CADEAUX - DECES			558 €		142 €	
Total frais généraux	*22 883 €*		*31 914 €*		*21 996 €*	
HONORAIRES SITE WEB	8 038 €					
HONORAIRES PRESSE PUBLICITE	9 562 €		16 152 €		12 404 €	
HONORAIRES COMPTABILITE	6 050 €		3 357 €		4 200 €	
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES					5 088 €	
HONORAIRES AVOCAT			1 035 €		888 €	
Total honoraires	*23 649 €*		*20 544 €*		*22 580 €*	
CONVERGENCES	55 517 €		70 510 €		53 065 €	
CONVERGENCES ELECTIONS			4 528 €		47 338 €	
ELECTIONS AENES					6 826 €	
ELECTIONS CROUS					3 201 €	
ELECTIONS CT DIVERS					4 427 €	
Total convergences et élections	*55 517 €*		*75 038 €*		*114 857 €*	
DEPLACEMENTS MILITANTS INSTANCES	56 409 €		72 971 €		59 287 €	
DEPLACEMENTS MILITANTS SECTEURS	2 057 €		2 157 €			
DEPLACEMENTS COMMISSAIRES PARITAIRES CAPN	4 562 €		5 417 €		5 580 €	
DEPLACEMENTS SECRETARIAT ADMINISTRATIF	2 441 €		4 016 €		6 199 €	
DEPLACEMENTS STAGES	699 €		19 398 €		9 641 €	
Total déplacements	*66 169 €*		*103 958 €*		*80 706 €*	
CONGRES SNASUB HORS DEPLACEMENT	34 546 €				13 756 €	
DEPLACEMENTS TENDANCES ET LISTES	6 177 €					
DEPLACEMENTS CONGRES	18 076 €				596 €	
CONVERGENCES CONGRES	16 849 €		2 058 €			
DEPLACEMENTS CONGRES FGR			3 288 €			
Total congrès	*75 648 €*		*5 346 €*		*14 352 €*	
COTISATIONS FSU	28 788 €		31 098 €		31 654 €	
COTISATIONS FGR ET INSTITUT FSU	1 088 €		1 247 €		1 366 €	
Total cotisations	*29 876 €*		*32 345 €*		*33 020 €*	
FRAIS FINANCIERS	1 183 €		1 269 €		1 282 €	
IMPOTS SUR LES SOCIETES			922 €		989 €	
TVA NON RECUPERABLE			8 492 €		5 462 €	
Total impôts, taxes et frais financiers	*1 183 €*		*10 683 €*		*7 732 €*	
SUBVENTIONS ACCORDEES			1 500 €		2 500 €	
Total des charges exceptionnelles			*1 500 €*		*2 500 €*	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					648 €	
Total des dotations aux amortissements					*648 €*	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	***274 924 €***		***281 328 €***		***298 392 €***	
RESULTAT NET		***7 053 €***		***25 104 €***		***37 141 €***

BILAN

	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					3 035 €	
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	8 516 €		19 567 €		14 559 €	
AUTRES CREANCES SUR ETAT (TVA)	7 393 €		1 102 €		179 €	
DISPONIBILITES	308 358 €		322 436 €		304 642 €	
TOTAL ACTIF	***324 267 €***		***343 105 €***		***322 415 €***	
RESERVES POUR CONGRES				40 000 €		60 000 €
RESERVES POUR ELECTIONS				135 000 €		83 000 €
RESERVES DIVERSES		299 357 €		131 410 €		130 615 €
Total des réserves		*299 357 €*		*306 410 €*		*273 615 €*
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION		7 053 €		25 104 €		37 141 €
Total des fonds propres (réserves + résultat excercice)		*306 410 €*		*331 514 €*		*310 756 €*
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		13 157 €		9 890 €		11 296 €
AUTRES DETTES SUR ETAT (TVA)		4 700 €		1 701 €		363 €
TOTAL PASSIF		***324 267 €***		***343 105 €***		***322 415 €***

Une gestion des prélèvements plus complexe encore demain

322 adhérents avaient opté pour le prélèvement automatique à la fin de l'année scolaire 2005-2006. Ils étaient 889 au 31 août 2008 et 1 158 en 2009-2010 (dont un peu plus d'un tiers pour lesquels le prélèvement a été reconduit automatiquement à sa date d'échéance).

Il a fallu également cette année se mettre en conformité avec les nouvelles règles bancaires européennes et anticiper le passage progressif des prélèvements des cotisations dits « à la française » au SEPA (***Systéme Européen de Prélèvements Automatiques***). Un travail assez fastidieux pendant les mois d'été 2011 pour apurer nos bases et passer sur une nouvelle application bancaire.

Quelle conséquence pour nos syndiqués ?
Dans un délai de 8 semaines, tout prélevé pourra demander directement à sa banque à être remboursé du montant du prélèvement sans aucune justification (l'opposition avant prélèvement restant toujours possible). Dans un délai de 13 mois (+ 30 jours), il pourra en contester le paiement au motif d'opération non autorisée. Initialement prévu courant 2012, il est fort vraisemblable que le basculement n'intervienne qu'en 2013, tous les organismes bancaires n'ayant pu encore mettre leurs systèmes à jour.

Et pour finir, quelques mots sur nos réserves

Ce bilan financier ne saurait être exhaustif sans que soit présentée la situation de nos réserves après les prélèvements proposés au budget prévisionnel 2011/2012 justifiés par deux « évènements récurrents » : les élections d'octobre 2011 et notre 7ème congrès à Loctudy.

Elles ne sont plus que de 166 231 € (62 000 € en réserves dédiées et 104 231 € en réserves générales) au 1er septembre 2011. Il faudra donc dégager au cours des deux prochains exercices 2011/2012 et 2012/2013 un résultat excédentaire qui nous permette d'envisager sereinement les prochaines élections en 2014 qui concerneront cette fois-ci l'ensemble de notre champ de syndicalisation.

L'analyse des comptes globalisés sera poursuivie dans le prochain *Convergences congrès*. Le tableau et le graphique ci-dessous en sont un début.

	2009 / 2010	2010 / 2011			2011 / 2012		
RÉSERVES SIÈGE NATIONAL	Solde	Prélèvement sur réserves	Affectation résultats de l'exercice 2009/2010	Solde	Prélèvement sur réserves prévu au budget prévisionnel 2011/2012	Affectation résultats de l'exercice 2010 / 2011	Solde
RÉSERVES CONGRÈS	40 000 €		20 000 €	60 000 €	- 60 000 €	37 000 €	37 000 €
RÉSERVES ÉLECTIONS	135 000 €	- 57 000 €	5 000 €	83 000 €	- 58 000 €		25 000 €
RÉSERVES DIVERSES SIÈGE	131 410 €	- 899 €	104 €	130 615 €	- 26 525 €	141 €	104 231 €
	306 410 €			**273 615 €**			**166 231 €**
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	25 104 €			37 141 €			

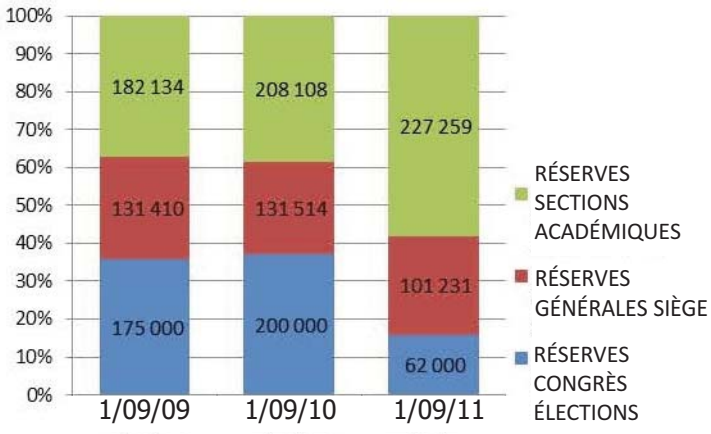

Réserves du siège national et des sections académiques après prélèvements sur réserves

La situation financière du SNASUB national est saine mais extrêmement dépendante de la syndicalisation. C'est sur le terrain au quotidien, avec nos collègues, en luttant pour la sauvegarde de nos acquis et l'acquisition de droits nouveaux que nous la gagnerons !

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans remercier l'ensemble des trésoriers académiques de l'énorme travail qu'ils ont accompli pendant ces trois dernières années et Alice qui gère avec professionnalisme le fichier des adhérents et l'ensemble des prélèvements. Sans leurs précieux concours, rien n'aurait été possible pour arriver à bout de ce chantier considérable qui nous fera apparaître, n'en doutons pas, d'autres adapatations nécessaires dans les prochains mois.

Françoise ELIOT

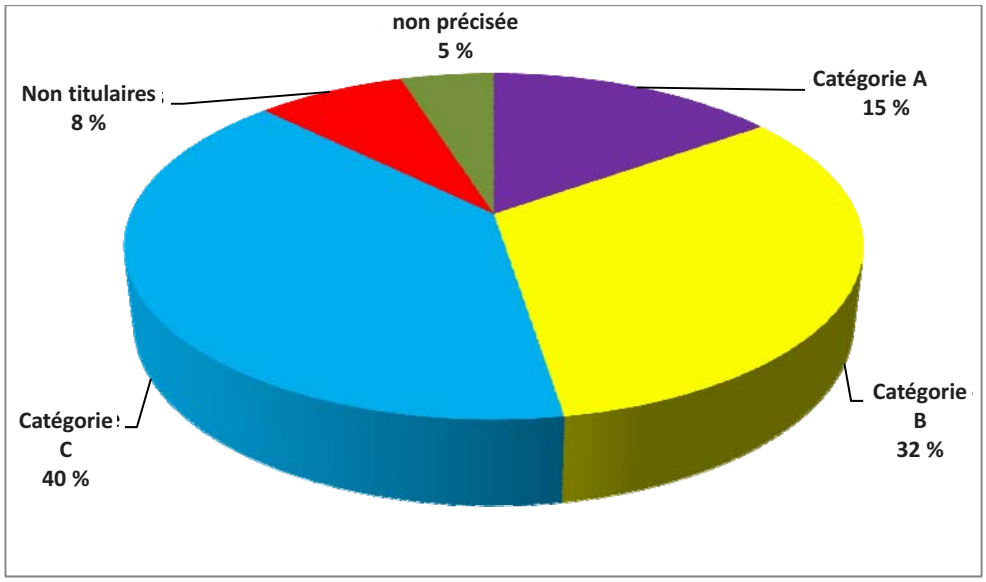

Répartition des nouveaux syndiqués par catégorie

Rapport de la commission de vérification des comptes

Années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

Etaient présentes : Mauricette BUCHET commissaire aux comptes et Françoise ELIOT : trésorière nationale.
Etait absente : Anne LAPORTERIE, de Toulouse.

Les documents qui m'ont été présentés montrent une comptabilité très bien tenue qui n'appelle aucun commentaire particulier.

Les provisions comptables de ces trois années ont permis, durant l'exercice 2010-2011 :
- de financer tout le matériel nécessaire aux diverses élections professionnelles,
- une partie du congrès qui a lieu à LOCTUDY du 21 au 25 mai 2012,
- l'achat de matériel informatique.

On note le début de l'amortissement comptable des équipements acquis par le syndicat.

Depuis 2008 nous ne recevons plus d'aide de la part de la FSU, par contre nous participons aux frais de téléphonie, de photocopies et d'affranchissement. Malgré cela l'amélioration financière du SNASUB se poursuit. On note une augmentation de récupération de la TVA, en corrélation avec l'augmentation du nombre d'adhérents.
La FSU a poursuivi son aide financière pour les élections professionnelles.
A partir de 2010-2011, les livrets A ont dû être fermés par les académies, pour l'ouverture de livrets orange, les intérêts de ces livrets sont imposables, ce qui implique une légère baisse des produits financiers.

Depuis 2010-2011, des dépenses supplémentaires nous sont imposées par le législateur. De nouveaux frais sont donc engagés pour le paiement des honoraires de l'expert comptable et du commissaire aux comptes. Ces derniers, qui ont une fonction de contrôle, apportent aussi à la Trésorière conseils et suivi des comptes.

Le SNASUB, fidèle à son éthique et au nécessaire respect des adhérents, n'a aucun placement financier spéculatif ou à risque.
Les finances du SNASUB sont saines, la rigueur et le sérieux de la Trésorière permettent de dégager un excédent supérieur à l'année précédente.
En conclusion, je propose de donner QUITUS à la Trésorière Nationale Françoise ELIOT pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, en la remerciant pour son engagement et la poursuite de sa politique de modernisation de la comptabilité de notre syndicat.
Au nom de tous les trésoriers académiques, je remercie Françoise pour sa disponibilité, son écoute et ses conseils.

Fait à Marseille le 21 janvier 2012
Mauricette BUCHET

Propositions de modifications statutaires

Rappel des statuts

Article 17 :
Le présent statut ne peut être modifié que par un congrès, à la majorité absolue des mandats exprimés.

Procédure de vote

Les votes concernant les amendements ont lieu exclusivement lors des congrès académiques.
Ils doivent impérativement être exprimés en pour, contre, abstention.

STATUTS	Titre 1 : CHAMP DE SYNDICALISATION

Article 1

Vote n° 1

Rédaction actuelle

Le Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques (SNASUB) est ouvert à tous les personnels (A, B, C) de tous les secteurs

a) personnels d'administration scolaire et universitaire,
b) personnels des bibliothèques,
c) personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de la recherche et de recherche et formation,
d) personnels administratifs de documentation,
e) personnels administratifs de l'administration centrale.

Dans les limites du champ de syndicalisation ci-dessus précisé, le SNASUB est ouvert aux fonctionnaires (titulaires, stagiaires ou retraités) et aux agents non titulaires (contractuels, auxiliaires, vacataires,...), exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements relevant des ministères de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Amendement proposé par Arlette Lemaire

Le Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques (SNASUB) est ouvert à tous les personnels (A,B,C) de tous les secteurs

a) personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et conseillers de l'administration scolaire et universitaire,
b) personnels des bibliothèques,
c) personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de la recherche et de recherche et formation,
d) chargés d'études documentaires.

Dans les limites du champ de syndicalisation ci-dessus précisé, le SNASUB est ouvert aux fonctionnaires (titulaires, stagiaires ou retraités) et aux agents non titulaires (contractuels, auxiliaires, vacataires...), exerçant ou ayant exercé au sein des services centraux, déconcentrés et des établissements relevant des ministères de l'Education Nationale Jeunesse et Vie Associative, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, des Solidarités et de la Cohésion Sociale, de l'Intérieur (DDI).

Exposé des motifs

Il s'agit de procéder à un "toilettage" en fonction des nouvelles dispositions statutaires et de la nouvelle organisation ministérielle.

A noter que les personnels de l'administration centrale, cités dans le deuxième paragraphe, font désormais partie des corps de l'AENES.

Article 1 (Rédaction actuelle : voir ci-dessus)

Vote n° 2

Amendement proposé par la section académique de Reims

Dans les limites du champ de syndicalisation ci-dessus précisé, le SNASUB est ouvert aux fonctionnaires (stagiaires, titulaires et retraités) et aux agents non titulaires (contractuels, auxiliaires, vacataires,...), exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements relevant des ministères de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Exposé des motifs

Il s'agit de proposer une énumération qui respecte l'ordre logique statutaire.

Article 1

(Rédaction actuelle : voir page précédente)

Amendement proposé par Pierre Pieprzownik et Dominique Ramondou :

ajouter in fine :
" et de la Fonction publique territoriale "

Vote n° 3

Exposé des motifs

Le SNASUB a été l'un des syndicats à s'opposer aux décentralisations Raffarin .Deffere ....
Tous les partis souhaitent une 3ème vague de décentralisation ; nous la combattrons mais nous ne pouvons contester une réalité objective.
Les personnels de le FPT exercent des fonctions administratives ou de bibliothèque. Ce sont même parfois d'anciens collègues.
Où peuvent-ils se syndiquer ?
L'expérience démontre que ni la CGT ni l'UNATOS/FSU les attirent et dans la plupart des départements et régions le SNU-CLIAS/FSU qui pourrait les syndiquer ne peut le faire.
Il faut pouvoir défendre ces collègues, les syndiquer au SNASUB, en attendant que la FSU s'organise. Il s'agit ici pour nous de lancer un débat.
Les derniers résultats aux élections nationales montrent le recul de la FSU.
Aussi nous accueillerons les collègues qui le demandent.

Contre

Le SNASUB s'est opposé à la volonté manifestée en son temps par certains dans la FSU d'aller chasser sur les terres des confédérations ouvrières en étendant déraisonnablement son champ de syndicalisation.
Il s'est opposé également à toute décentralisation du service public national d'éducation, et il semblerait mal venu d'accompagner ainsi une réforme que nous continuons à combattre.
En outre, le champ que le SNASUB pourrait potentiellement couvrir dans la territoriale est infinitésimal et ne lui permettrait en aucun cas d'y être représentatif.

Philippe Rampon

Article 8, 3ème et 4ème paragraphes

Rédaction actuelle : Outre ces élus, la commission administrative académique est composée des secrétaires départementaux, membres de droit, et des élus du SNASUB dans les différentes instances paritaires ou administratives de l'académie, membres siégeant avec voix consultative. Peuvent également siéger avec voix consultative, s'ils le souhaitent, les militants ayant été élus au congrès précédant pour exercer des responsabilités syndicales dans une autre académie et ayant bénéficié d'une mutation entre deux.
La commission administrative académique anime la vie syndicale dans l'académie ; elle assure l'information et la défense des personnels, leur représentation auprès des autorités académiques, régionales et dans les instances de concertation, dans le respect des mandats donnés par les syndiqués. En l'absence d'une section départementale, elle assurera la coordination des sections locales. Après appel de candidatures, elle arrête les listes présentées pour les élections aux commissions administratives paritaires académiques.

Amendement proposé par Arlette Lemaire

Vote n° 4

Modifier la première phrase : Outre ces élus, la commission administrative académique est composée des secrétaires départementaux et des élus à la commission administrative nationale, membres de droit de la CAA de leurs académies, et des élus du SNASUB dans les différentes instances, paritaires ou administratives, et comités techniques de l'académie, membres siégeant avec voix consultative.

Modifier aussi la dernière phrase :
Après appel de candidatures, elle arrête les listes présentées pour les élections aux commissions administratives paritaires académiques et désigne ses candidats pour les élections aux comités techniques et ses élus aux autres instances issues d'un vote sur sigle.

Exposé des motifs

La première partie de la proposition d'amendement semble une évidence, mais il est nécessaire de l'inscrire dans les statuts.

La seconde partie est une mise à jour destinée à intégrer les nouveaux scrutins.

Article 9

Amendement proposé par la section académique de Paris

à la place de "et une représentation équitable de femmes" :
La représentation des femmes doit être paritaire.

Exposé des motifs

Vote n° 5

Nous proposons de supprimer de nos statuts
"une représentation équitable de femmes"
ces termes sont choquants dans les statuts d'un syndicat qui syndique 80 % de femmes.
La composition des instances de notre syndicat CAN et BN montre qu'il reste des marges de progrès dans ce domaine.
La parité doit selon nous être recherchée activement.
Les termes utilisés pour rédiger cet amendement : " doit être " ne sont pas contraignants mais indiquent un objectif : une meilleure représentation des femmes à tous les échelons du syndicat.
Cet objectif de parité a été porté par la délégation du SNASUB lors du congrès de la FSU de Marseille.
Il ne serait pas choquant que compte tenu de la réalité de notre champ de syndicalisation il y ait plus de femmes dans nos instances.

Contre

Celle des hommes devrait l'être également, puisque la parité suppose qu'il y ait autant d'hommes que de femmes, et vice versa… ; et, avec cette rédaction, quel serait le sort réservé à une liste qui présenterait plus de femmes que d'hommes (ou vice versa) ? Faudrait-il l'invalider pour non respect de la parité ?

Par ailleurs, si rien n'est dit sur l'alternance femmes/hommes dans l'ordre de présentation des listes, l'adoption de cet amendement ne garantirait aucunement la parité effective dans les instances.
Gardons nous donc d'adopter une disposition statutaire dont l'application poserait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait.

Arlette Lemaire

Article 9

Amendement proposé par la CAA de Toulouse

A la fin du premier paragraphe, ajouter :
Seuls sont éligibles les adhérents en activité. La représentation à la CAN des adhérents retraités (3) sera opérée par les listes en présence proportionnellement aux votes d'orientation ; les 3 personnes désignées siègeront avec voix délibérative.

Exposé des motifs

Vote n° 6

Le SNASUB né en1993, voit ses premiers adhérents, partir à la retraite ; pour "vivivier" les équipes de dirigeants nationaux, il est important de donner la priorité dans les instances délibératives nationales aux adhérents en activité et par conséquent dans les élections à la CAN ne doivent se présenter que des collègues en service actif.
Pour autant, il ne serait pas bien venu de se priver de l'expérience et des connaissances des collègues partis à la retraite ; aussi il est proposé d'ajouter aux 30 collègues en activité qui constitueront la partie élue de la CAN , 3 retraité(e)s désignés par les listes en présence, proportionnellement aux votes exprimés par les adhérents.
Il faut noter que d'autres syndicats de la FSU appliquent déjà le principe de l'automaticité du retrait des instances exécutives et même délibératives des camarades partant à la retraite.

Contre

Outre que cette proposition aurait pour effet de créer une nouvelle catégories de membres de la CAN (ni élus ni représentants des académies), la représentation des retraités dans nos instances délibératives mérite un débat qui devrait être tranché par le congrès ou, au minimum, par la CAN, avant de faire l'objet d'une disposition statutaire.

Philippe Rampon et Jacqueline Wilner

Vote n° 7

Article 10

Rédaction actuelle :
"L'exercice des responsabilités syndicales doit être limité dans le temps"

Amendement proposé par Jacques Aurigny
A la fin de l'article 10, ajouter :
Le SNASUB attache une importance particulière au renouvellement et à la rotation des responsables syndicaux. Aucun poste de responsabilité de secrétaire académique et de secrétaire national ne devrait être tenu par un même militant plus de deux mandats consécutifs. En tout état de cause, il n'est pas possible d'exercer une de ces responsabilités plus de trois mandats consécutifs. Un contact réel avec l'activité professionnelle ne doit être rompu que pendant un temps limité. Les décharges à temps plein ne devraient être attribuées que pour une période n'excédant pas deux mandats consécutifs. Dans tous les cas, l'attribution de décharge complète ne doit pas excéder trois mandats consécutifs.

Exposé des motifs

Depuis sa fondation le SNASUB a adopté cet article 10 sur le principe de la limitation des responsabilités syndicales dans le temps sans trouver le "mode d'emploi" du principe.

La proposition d'amendement –transcription d'un article des statuts du SNUIPP-FSU permettrait –enfin-de décliner cet article 10 sur la base de l'expérience d'un syndicat qui fonctionne désormais sur cette base.

Cette formulation couvre à la fois la nécessaire rotation des responsabilités et le maintien du contact avec l'activité professionnelle.

Contre

Tel qu'il est formulé, cet amendement serait inapplicable puisque chacune des deux dernières phrases fixe une durée maximale différente aux décharges à temps complet : deux ans dans la première et trois ans dans la seconde.
En tout état de cause des statuts, qui sont la « loi » du syndicat, ne doivent pas être rédigés au conditionnel mais à l'indicatif présent, qui est impératif.

Sur le fond, voir l'argumentation en "Contre" sur le vote suivant.

Jean-Claude Carabini (SA, Bordeaux)

Vote n° 8

Article 10

Amendement proposé par la CAA Toulouse
L'exercice des responsabilités syndicales doit être limité dans le temps, aucun membre du secrétariat national ne pourra effectuer plus de 3 mandats de 3 années.

Exposé des motifs

Le renouvellement, le rajeunissement des cadres doivent être une priorité ; il convient de procéder, après une certaine durée d'exercice, à la rotation de nos dirigeants nationaux, ce qui veut dire que des limites de durée doivent être fixées. C'est l'intérêt du syndicat que de renouveler les cadres, sans pour autant verser dans un jeunisme stérile. Il est primordial de ne pas se couper du terrain, des préoccupations des adhérents et des collègues. C'est l'intérêt bien compris des dirigeants eux-mêmes pour qu'ils soient en capacité de reprendre leurs responsabilités précédentes.
3 mandats de 3 années soit 9 années semblent être la bonne durée ; 2, 3 années sont nécessaires pour apprendre tous les rouages de nos ministères, approfondir la connaissance des dossiers ; ce qui laisse 6, 7 années d'efficacité.
9 années maxi permettront aux collègues de ne pas être "dépassés" en reprenant du service actif.

Contre

La rotation, par ailleurs souhaitable, des responsables nationaux ne peut se régler aussi simplement. Aucun des militants qui ont exercé trois mandats ou plus n'a revendiqué et encore moins imposé cette situation ; ils l'ont seulement acceptée par manque de volontaires pour assurer la relève.
Si elle était adoptée, cette mesure imposerait de changer, en moyenne, le tiers du Secrétariat national à chaque congrès, soit deux ou trois personnes. Le trop faible nombre de militants susceptibles d'accepter de modifier fortement leur vie professionnelle et personnelle pour se rendre disponibles au Secrétariat national n'a jusqu'à présent pas permis d'atteindre cet objectif.
N'adoptons pas, dans l'état actuel des forces du SNASUB, une disposition dont l'application pourrait poser problème.

Jean-Claude Carabini (SA, Bordeaux)

Vote n° 9

Article 10

Amendement proposé par Marc Dauphin, Pierre Pieprzownik et Dominique Ramondou

Ajouter : Aucune décharge de service, de toutes origines, ne pourra être supérieure à 60 %.

Exposé des motifs

Il est primordial de garder un contact régulier avec les services dans lesquels on travaillait avant d'être élus à des responsabilités nationales. Une décharge limitée à 60% semble permettre un bon fonctionnement du syndicat. 60% c'est 3 journées pour le syndicat et 2 jours pour la profession.
Cette règle est déjà appliquée dans beaucoup de SN avec des dirigeants nationaux qui conservent une partie de leur service.
Les décharges à 100 % doivent être réservées aux collègues exerçant au syndicat des responsabilités administratives.
Avoir une décharge politique de service de 100% peut avoir 2 effets contraires à notre engagement de syndicaliste ;
- s'éloigner des réalités de terrain, des contacts avec le lieu d'exercice ;
- faire de nos dirigeants des professionnels du syndicalisme, peut-être trop préoccupés de garder leur décharge complète.

Contre

Pour assurer correctement la direction nationale, quelques décharges complètes sont utiles, voire indispensables :

- les charges pérennes incompressibles qui pèsent sur elle sont multiples et requièrent beaucoup de disponibilité et de réactivité.
- les quelques militants investis des plus hautes responsabilités nationales doivent également participer à la vie de la FSU nationale, tant à l'interne que dans le cadre de ses démarches et rencontres, institutionnelles ou non.
- ils doivent être protégés de toute pression et mesure de rétorsion de la part de leur hiérarchie.

Les décharges complètes sont le garant de cette disponibilité et de cette indépendance. Bien commun du syndicat, leur répartition est décidée chaque année par la CAN en fonction des forces militantes et des besoins du SNASUB.
Cette proposition (ainsi que la suivante : vote n° 10) aurait pour effet de lui retirer son pouvoir souverain en la matière.

Philippe Lalouette (SA, Amiens)

Vote n° 10

Article 10
Amendement proposé par Michèle Martin Darmon

Ajouter : Le SNASUB s'est construit dans le cadre du syndicalisme de terrain qu'il prône. C'est pourquoi aucun adhérent, à l'exception éventuelle des adhérents exerçant des tâches de secrétariat, soit au secrétariat national, soit au secrétariat académique des sections académiques considérées comme "grosses académies" (plus de 200 adhérents) ne peut bénéficier de plus de 50% de décharge à quelque titre que ce soit, ni cumuler plusieurs décharges à quelque titre que ce soit (FSU, SNASUB national, SNASUB académique) aboutissant à plus de 50% de décharge au total, afin de garder ce lien indispensable avec le terrain.

Exposé des motifs

La FSU a prôné dès sa création un syndicalisme de terrain et s'est démarquée des organisations avec à leur tête des syndicalistes à plein temps, totalement détachés de leur profession. Cette époque a été condamnée par l'histoire, dénonçant les Apparatchiks d'alors surtout soucieux de se maintenir à leur "métier" de syndicaliste, connaissant les plus grandes difficultés professionnelles lors de la réinsertion dans leur métier.
Ainsi, des décharges de service d'une durée supérieure à 50 % aboutissent le plus souvent à une méconnaissance des conditions de travail concrètes et des revendications réelles des syndiqués.
Enfin, la limitation des décharges à 50% permet une répartition plus large, permettant l'investissement de davantage de camarades que le développement du SNASUB nécessite.

Contre

Même argumentation que pour la proposition d'amendement précédente (vote n° 9).

Philippe Lalouette (SA, Amiens)

ARTICLE 11

Vote n° 11

Amendement proposé par la Trésorière Nationale

Remplacer :
Le secrétaire général est habilités est habilité à signer toute requête ou mémoire engageant le SNASUB dans une procédure contentieuse aux implications nationales ou inter académiques ;

par :
Le secrétaire général ou les co-secrétaires généraux sont habilités à signer toute requête ou mémoire engageant le SNASUB dans une procédure contentieuse aux implications nationales ou inter académiques ;

Exposé des motifs

Est proposé que soit ajouté dans la rédaction initiale des statuts au secrétaire général le ou les co-secrétaires généraux ce qui correspond à la situation actuelle depuis le congrès de 2009.

Article 12

Vote n° 12

Amendement proposé par Arlette Lemaire

Rédaction actuelle :
Des collectifs de travail spécifiques à chaque secteur professionnel se constituent à tous les niveaux et travaillent sous la responsabilité des instances statutaires :
- Services (administration centrale – académique et départementale)
- EPLE et GRETA
- Supérieur
- Bibliothèques
- CROUS
- Retraités
- Jeunesse et Sports

Ajouter " et grands établissements" à "Services (administration centrale – académique et départementale,")
Remplacer "Supérieur" par "Supérieur et CROUS"

Exposé des motifs

Il s'agit d'une proposition de "toilettage" statutaire.

Article 14

Vote n° 13

Amendement proposé par la section académique de Paris

Remplacer : "Les nouveaux élus à la commission administrative nationale et les membres de la CAN sortante non membres de leur délégation académique assistent au congrès avec voix consultative"

par : Les membres de la CAN sortante non membres de leur délégation académique assistent au congrès avec voix consultative. Les nouveaux élus à la commission administrative nationale non membres de leur délégation académique assistent au congrès avec voix délibérative.

Exposé des motifs

" Les membres de la CAN sortante non membres de leur délégation académique assistent au congrès avec voix consultative. Les nouveaux élus à la commission administrative nationale non membres de leur délégation académique assistent au congrès avec voix délibérative".

La rédaction actuelle qui exclut les membres sortants et nouvellement élus de la CAN du droit de vote au congrès vient d'une modification statutaire proposée pour le Congrès de Nîmes de 2000.
Dans l'exposé des motifs il était indiqué :

"A la limite les membres de la nouvelle CAN (élus sur le choix d'une orientation majoritaire) pourraient avoir droit de vote (s'ils ne sont pas délégués), cela ne ferait que renforcer le choix effectué par les syndiqués".

Nous pensons que c'est la bonne position: il faut que les nouveaux élus chargés de mettre en œuvre l'orientation choisie par les syndiqués et qui est votée par le Congrès national y assistent avec voix délibérative.

Article 15

Vote n° 14

Rédaction actuelle

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par la commission administrative nationale après transmission aux sections académiques et inscription préalable obligatoire à l'ordre du jour. La part qui revient aux trésoreries académiques et nationale est fixée par le congrès. La commission administrative académique fixe la répartition entre le niveau académique, départemental et éventuellement local. Les cotisations collectées sont transmises intégralement au trésorier académique qui procède au reversement de la part revenant à chaque instance. Les adhérents qui le souhaitent peuvent s'acquitter de leurs cotisations par prélèvement automatique réalisé par la trésorerie nationale. Les trésoriers académiques déduisent la part académique qui leur revient des cotisations dues à la trésorerie nationale. Le rapport financier est soumis à l'approbation du congrès ; il fait ressortir le nombre de mandats de chaque académie. Le compte financier est vérifié par la commission de vérification des comptes désignée par la commission administrative nationale et chargée de rapporter devant le congrès.

Amendement proposé par la CAA de Toulouse

Remplacer : " La part qui revient aux trésoreries académiques et nationale est fixée par le congrès"
par : "La part qui revient aux trésoreries académiques est de 40 % des cotisations ; la part pour la trésorerie nationale est de 60 %".

Exposé des motifs

Le précédent congrès avait décidé de procéder à une étude préalable de la répartition des cotisations entre la part nationale et la part académique ; il n'y avait pas d'opposition de principe au passage des 70/30 au 65/35 ...
Cette étude n'a pu être faite.
Que constatons-nous? Les finances du SNASUB national sont florissantes ; les finances des sections académiques sont souvent mauvaises, pour toute une série de raisons :
-la taille de l'académie (forts frais de déplacement) ;
-les conditions d'hébergement de la section académique et/ou départementale ;
-l'existence d'un journal académique ;
-l'aide apportée par les SD FSU, les CFR, les "gros" SN"...
Enfin, des tâches de reproduction et de diffusion sont transférées sur l'académie. C'est pourquoi il est proposé une répartition 60/40.
Ce n'empêchera pas le congrès national souverain de modifier au besoin cette répartition.

Contre

Les réserves générales des sections académiques sont proportionnellement plus importes que celles du siège national. Elles ont progressé de 24,78 % en trois ans, certes avec des situations différentes d'une académie à l'autre. Rien ne justifie de modifier la répartition 30/70 sauf à fragiliser l'équilibre financier du siège national. Si une telle hypothèse avait été retenue en 2009, les réserves générales du siège, sur ces trois dernières années, auraient diminué de plus de 103 000 €.

Il est indéniable que les situations de terrain sont très différentes d'une académie à l'autre. Certaines sections académiques disposent de plus de 30 000 € à la fin de l'exercice 2010/2011 tandis que d'autres sont juste en équilibre... N'est-il pas plutôt nécessaire de trouver d'autres clés de répartition ou d'aider encore plus les sections académiques sur des projets particuliers ? Une seule l'a demandé depuis trois ans...

Françoise ELIOT, Trésorière Nationale

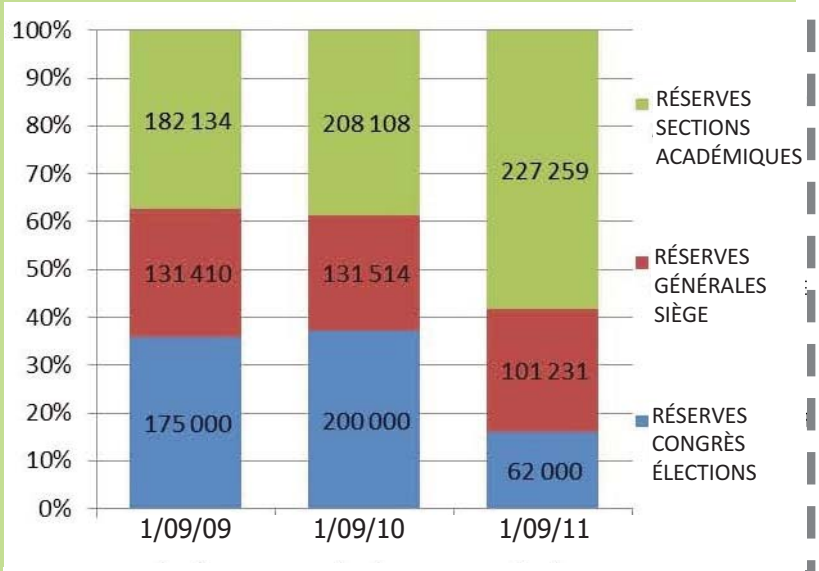

Réserves globalisées du siège national et des sections académiques après prélèvements sur réserves proposées au budget prévisionnel 2011/2012 du siège national

TRESORERIE : propositions d'amendements aux statuts

Amendements proposés par la Trésorière Nationale

Dans l'obligation de nous conformer à la loi n°200 8-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail et au décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 du code du travail, la trésorière nationale du SNASUB propose d'adopter plusieurs modifications statutaires.

Les nouvelles dispositions légales imposent d'établir des comptes annuels globaux et de les faire certifier par un commissaire aux comptes, nommé pour six ans par la commission administrative nationale, dont les missions relèvent du Haut Conseil du Commissariat aux comptes, qui ne peuvent se confondre avec notre actuelle commission de vérification des comptes. C'est pourquoi je propose de la dénommer dorénavant commission de transparence des comptes.

Article 9

Amendement proposé par la Trésorière Nationale

Ajouter un paragraphe
La commission administrative nationale exerce les compétences définies à l'article 15 ter

Insérer un nouveau paragraphe reprenant la première phrase du 3e paragraphe de l'article 14 (et la supprimant de cet article 14)
Entre deux congrès, une CAN élargie sur deux jours se réunit et définit un thème d'études.

Créer un article 9 bis
La commission administrative nationale élit en son sein, à la proportionnelle, un bureau national de 20 membres choisis parmi les 30 membres élus par les syndiqués. Ce bureau national participe régulièrement et activement aux instances nationales et se réunit au moins une fois par mois. Il est chargé de mettre en application les décisions de la commission administrative nationale et de suivre les affaires syndicales entre deux réunions de la commission administrative nationale. Le compte rendu du suivi des décisions de la commission administrative nationale ainsi que des actions entreprises par le bureau national entre deux réunions de la commission administrative nationale est inscrit d'office à l'ordre du jour de chaque commission administrative nationale.

Vote n° 15

Insérer un nouveau paragraphe
Le bureau national exerce les compétences définies à l'article 15 bis.
Il participe à la vie de la fédération au niveau national.

Article 9 (dernier paragraphe)

Vote n° 16

Rédaction actuelle

Le bureau national élit en son sein le secrétaire général, le trésorier national, le trésorier national et un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints. Le secrétaire général, le trésorier national et le ou les secrétaires généraux adjoints forment le secrétariat national. Celui-ci se réunit autant de fois que cela est nécessaire.

Amendement proposé par la Trésorière Nationale

Le bureau national élit en son sein le secrétaire général ou les co-secrétaires généraux, le trésorier national, le trésorier national adjoint et un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints. Le secrétariat national est composé du ou des secrétaires généraux, du trésorier national et du ou des secrétaires généraux adjoints. Celui-ci se réunit autant de fois que cela est nécessaire.

Exposé des motifs

Découlant des obligations de la loi n°200 8-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe intègrent l'ensemble des comptabilités des sections académiques. Il semble difficile de continuer d'en confier au seul trésorier national la préparation. Il vous est proposé que soit élu également un trésorier national adjoint par le bureau national.

Est proposé également que soit ajouté dans la rédaction initiale des statuts au secrétaire général le ou les co-secrétaires généraux ce qui correspond à la situation actuelle depuis le congrès de 2009.

Article 14

Vote n° 17

Rédaction actuelle

Entre deux congrès, une CAN élargie sur deux jours se réunit et définit un thème d'études.
Un vote sur le rapport d'activité présenté par le bureau national, sur le rapport financier triennal présenté par le trésorier national complété par le rapport de la commission de vérification des comptes de transparence des comptes, a lieu en même temps que le vote sur l'orientation syndicale et l'élection des membres de la commission administrative nationale ;

Amendement proposé par la Trésorière Nationale

Déplacer la première phrase du 3ème paragraphe ("Entre deux congrès, une CAN élargie sur deux jours se réunit et définit un thème d'études".)
et l'insérer dans l'article 9.

Modifier comme suit la première partie du second alinéa :
Un vote sur le rapport d'activité présenté par le bureau national, sur le rapport financier triennal présenté par le trésorier national complété par le rapport de la commission de transparence des comptes,(...).

Article 15

Vote n° 18

Rédaction actuelle

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par la commission administrative nationale après transmission aux sections académiques et inscription préalable obligatoire à l'ordre du jour. La part qui revient aux trésoreries académiques et nationale est fixée par le congrès. La commission administrative académique fixe la répartition entre le niveau académique, départemental et éventuellement local. Les cotisations collectées sont transmises intégralement au trésorier académique qui procède au reversement de la part revenant à chaque instance. Les adhérents qui le souhaitent peuvent s'acquitter de leurs cotisations par prélèvement automatique réalisé par la trésorerie nationale. Les trésoriers académiques déduisent la part académique qui leur revient des cotisations dues à la trésorerie nationale. Le rapport financier est soumis à l'approbation du congrès ;

.../...

il fait ressortir le nombre de mandats de chaque académie. Le compte financier est vérifié par la commission de vérification des comptes désignée par la commission administrative nationale et chargée de rapporter devant le congrès.

Amendement proposé par la Trésorière Nationale

Supprimer la dernière phrase :
" Le compte financier est vérifié par (...) devant le congrès.

Ajouter un nouveau paragraphe :
Le SNASUB peut recevoir toutes donations ou legs à titre universel ou particulier. Il peut recevoir des subventions et tous produits conformes à son objet.

Insérer un article 15 bis :
A la clôture de chaque exercice, le bureau national dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et arrête les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe intègrent l'ensemble des comptabilités des sections académiques. Les comptes annuels ainsi que le cas échéant les comptes consolidés, combinés ou agrafés sont tenus à la disposition des commissaires aux comptes au siège social, deux mois au moins (ou avec un délai suffisant pour leur permettre d'effectuer leurs contrôles) avant la convocation de la commission administrative nationale appelée à statuer sur les comptes annuels du syndicat.

Vote n° 18
(suite de la page précédente)

Insérer un article 15 ter :
La commission administrative nationale est seule compétente pour nommer les commissaires aux comptes titulaires et suppléants, approuver les comptes annuels et affecter les résultats après lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Insérer un article 15 quater :
Les conclusions de la commission de transparence des comptes, qui ne peut exercer les compétences définies dans l'article 15 bis et 15 ter, sont présentées au congrès national en même temps que le rapport financier triennal.

TRESORERIE : propositions d'amendements au réglement intérieur

Article 5 Réglement intérieur

Rédaction actuelle

La commission de vérification des comptes (articles 14 et 15 des statuts) comprend trois membres choisis tous les trois ans par la commission administrative nationale suivant le congrès, en dehors des membres de la commission administrative nationale. Elle désigne en son sein un membre chargé de l'organisation et de la coordination de la commission ainsi que des relations avec la commission administrative nationale et le bureau national.

Vote n° 19

Amendement proposé par la Trésorière Nationale

Remplacer "vérification des comptes" **par** "transparence des comptes".

Article 6 Réglement intérieur

Rédaction actuelle

Le rapport d'activité présenté par le bureau national et le rapport financier triennal présenté par le trésorier national accompagné du rapport de la commission de vérification des comptes, les motions d'orientation nationales et les listes des candidats à la commission administrative nationale, sont publiés dans un bulletin "spécial congrès".

Amendement proposé par la Trésorière Nationale

Vote n° 20

Remplacer "vérification des comptes" **par** "transparence des comptes" **et préciser :** le rapport financier "triennal".

SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB" de *Convergences*)

> par prélèvement sur compte postal ou bancaire, à envoyer à la Trésorière nationale (***Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE***) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

> jusqu'à l'indice 300 :	0,23 € par point d'indice
> entre l'indice 301 et l'indice 350 :	0,25 € par point d'indice
> entre l'indice 351 et l'indice 400 :	0,29 € par point d'indice
> à partir de l'indice 401 :	0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

> CDD inférieur à 12 mois :	30,50 €
> CDI et CDD nommés pour une année :	selon l'indice et la quotité
> Temps partiel et CPA :	au prorata temporis

> Retraités : selon la pension brute mensuelle : moins de 1100 € : 25 € ; de 1100 à 1250 € : 3 % ; de 1251 à 1500 € : 3,5 % ; de 1501 à 2000 € : 4 % ; supérieure à 2000 € : 4,5 % (comprend l'adhésion à la Fédération Générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité).

ACADEMIE :

ANNEE DE NAISSANCE

NOM : .....

PRENOM : .....

☐ HOMME ☐ NOUVEL ADHERENT
☐ FEMME ☐ ANCIEN ADHERENT

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE : .....

ENTREE, IMMEUBLE : .....

N°, TYPE, VOIE : .....

BP, LIEU DIT : .....

CODE POSTAL, LOCALITE : .....

TEL : ..... PORTABLE : .....

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) : .....

NOM D'ETABLISSEMENT : .....

SERVICE : .....

RUE : .....

CODE POSTAL, LOCALITE : .....

TEL PROFESSIONNEL : ..... PAYS : .....

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhérent et des informations syndicales :

SECTEUR
☐ BIB
☐ CROUS
☐ DOC
☐ EPLE
☐ JS
☐ RETRAITES
☐ SERVICE
☐ SUP
☐ Autre :

STATUT
☐ AENES
☐ BIB
☐ DOC
☐ ITRF
☐ Non titulaire

CATEGORIE
☐ A ☐ B ☐ C
☐ Contractuel CDI
☐ Contractuel CDD 12 mois
☐ Contractuel CDD

CORPS :

GRADE :

QUOTITE DE TRAVAIL : ..... %

Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) :

COTISATION (sauf retraités)

(_ _ _ _ _ +_ _ _ _ _) x _ _ _ _
(indice) (NBI) (coefficient)

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

_ _ _ _ =

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

DATE :

Signature :

☐ **Règlement par chèque** Nombre de chèques : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 Montant réglé : _ _ _ _ _ _ _ _ €

☐ **Prélèvement automatique**

> MONTANT DE LA MENSUALITÉ (COTISATION/5) : .....

> DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS : 05/...../ 2012

MANDAT DE PRELEVEMENT

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales

Vos nom et prénom .....

Votre adresse .....

.....

☐☐☐☐ .....

Pour le compte de : **SNASUB**
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Référence : cotisation SNASUB

Les coordonnées de votre compte

☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - **IBAN**

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Code international d'identification de votre banque - **BIC**

Paiement répétitif ou récurrent [X]

Paiement ponctuel [ ]

Signé à

le

Référence unique du mandat (sera complétée par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA : FR ZZZ 595401

A envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à :
Françoise ELIOT – Trésorière Nationale – SNASUB-FSU – 9 rue d'Ancerville – 55170 SOMMELONNE